



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**Portant sur la période
du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020**

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément n° 12**



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-quinzième session
Supplément n° 12

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

**Portant sur la période
du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020**



Nations Unies • New York, 2020

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

[20 août 2020]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1
II. Pacte mondial sur les réfugiés	2
III. Protection	3
IV. Intervention d'urgence	8
V. Solutions durables	11
VI. Apatridie.....	13
VII. Partenariats.....	13
VIII. Réforme, responsabilité et contrôle.....	15
IX. Contributions au HCR.....	17
X. Conclusion	17
Tableaux	
1. Réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides, autres personnes relevant de la compétence du HCR et Vénézuéliens déplacés à l'étranger, par pays/territoire d'asile, fin 2019	18
2. Budget et dépenses du HCR en 2019	26

I. Introduction

1. À la fin de la décennie, les persécutions, les conflits et la violence avaient forcé un nombre record de personnes à quitter leur foyer. Malgré les difficultés, nouvelles ou anciennes, auxquelles se heurtent ceux qui sont chargés de fournir une protection, une assistance et des solutions aux personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), des progrès importants ont été faits sur la voie d'un partage plus prévisible et plus équitable des charges et des responsabilités dans le cadre du Pacte mondial sur les réfugiés¹.

2. À la fin de l'année 2019, le nombre de personnes relevant de la compétence du HCR dans le monde était de 86,5 millions² (contre 74,8 millions en 2018)³, dont 20,4 millions de réfugiés⁴ et 45,7 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (déplacés)⁵. On comptait environ 11 millions de personnes nouvellement déplacées, dont 8,6 millions à l'intérieur de leur propre pays. Quelque 4,2 millions de personnes dans 76 pays étaient déclarées apatrides, mais le nombre réel d'apatrides serait nettement plus élevé.

3. Le premier Forum mondial sur les réfugiés, étape clef dans l'application du Pacte mondial sur les réfugiés, a donné lieu à des engagements et à des annonces de contribution susceptibles d'améliorer de manière significative la vie des réfugiés et de leurs communautés d'accueil. Un certain nombre d'arrangements et d'outils essentiels ont été mis en place en vue de partager concrètement les charges et les responsabilités, et des solutions ont été trouvées pour faciliter la participation d'un large éventail de parties prenantes, y compris des acteurs du développement et du secteur privé, à l'action menée en faveur des réfugiés.

4. En 2020, le HCR et ses partenaires ont mené des activités de préparation et d'intervention à grande échelle pour les personnes relevant de la compétence du Haut-Commissariat et les communautés d'accueil, alors que se propageait la nouvelle maladie à coronavirus (COVID-19). La pandémie a exacerbé les crises humanitaires existantes et des millions de réfugiés, de déplacés et d'autres personnes ont perdu leurs moyens de subsistance en raison des mesures de restriction des déplacements et de confinement. La fermeture de la plupart des frontières, souvent sans exception pour les demandeurs d'asile, a considérablement restreint l'accès des personnes ayant besoin d'une protection internationale à une terre d'accueil.

5. En 2019, plus de 5,6 millions de personnes sont retournées dans leur région ou leur pays d'origine, dont environ 5,3 millions de déplacés et 317 200 réfugiés. Bien que l'on estime à 1,4 million le nombre de réfugiés ayant besoin d'être réinstallés, seuls 107 800 l'ont été, dont 64 000 avec l'aide du HCR, ces données viennent confirmer une tendance à la baisse. Au cours du premier semestre de 2020, la crise liée à la COVID-19 a entraîné une diminution importante du nombre de rapatriements volontaires organisés en raison des mesures de restriction des déplacements et de fermeture des frontières, tandis que les graves répercussions socioéconomiques de la pandémie sur certains pays d'accueil ont poussé des dizaines de milliers de réfugiés à rentrer spontanément dans leur pays d'origine, souvent dans de mauvaises conditions de sécurité.

¹ Voir [A/73/12 \(part II\)](#) et [A/RES/73/151](#).

² Le tableau 1 présente les populations qui relevaient de la compétence du HCR à la fin de 2019.

³ Cette augmentation est due à de nouveaux déplacements ainsi qu'à l'inclusion dans les statistiques mondiales sur les déplacements de 2019 de 3,6 millions de Vénézuéliens déplacés à l'étranger.

⁴ Ce nombre n'englobe pas les 5,6 millions de réfugiés relevant du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

⁵ Comprend les personnes déplacées en raison du conflit et de la violence, comme il est indiqué dans le [rapport](#) de l'Observatoire des situations de déplacement interne (2020).

II. Pacte mondial sur les réfugiés

6. Près de deux ans après l'approbation du Pacte mondial sur les réfugiés, des progrès ont été faits sur la voie de son application concrète dans le monde entier, y compris grâce à une plus grande inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux et dans les plans de développement. À l'échelle mondiale, les efforts se multiplient en vue de fournir une assistance prévisible et durable aux pays d'accueil et de prendre en considération leurs besoins de développement à long terme. Le Pacte mondial sur les réfugiés propose une réponse globale, modèle qui a permis à de nombreux réfugiés d'accéder à l'éducation, à l'emploi et à des services de santé et d'ouvrir un compte bancaire.

7. En 2019, un cadre d'indicateurs a été élaboré afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Pacte mondial et de mesurer leurs incidences sur les réfugiés. Le HCR et la Banque mondiale ont créé le Centre commun de données sur les déplacements forcés afin de rationaliser les activités de collecte et d'analyse dans le but de fonder les interventions sur des données factuelles. Le Haut-Commissariat a également obtenu des résultats satisfaisants en ce qui concerne la mesure des incidences de la protection, de l'aide et de l'accueil accordés aux réfugiés, et il est notamment parvenu à dégager un consensus sur la méthode à suivre.

8. Le premier Forum mondial sur les réfugiés a eu lieu en décembre 2019, il était organisé par le HCR et la Suisse, et convoqué conjointement par l'Allemagne, le Costa Rica, l'Éthiopie, le Pakistan et la Turquie. Il a rassemblé plus de 3 000 représentants d'États, d'organisations internationales, du secteur privé, d'organisations d'aide humanitaire et de développement, de la société civile, d'organisations confessionnelles, de villes, d'entités sportives et d'universités. Le HCR et ses partenaires ont facilité la participation de plus de 70 réfugiés du monde entier, à la suite de consultations régionales et nationales sur les réfugiés.

9. Le [Forum mondial sur les réfugiés](#) a donné lieu à quelque 1 400 annonces de contribution dans un large éventail de domaines. Le soutien aux pays d'accueil a été accru : plus de 30 % des contributions annoncées étaient axées sur la recherche de solutions, le partage des charges et des responsabilités, et l'énergie et les infrastructures. Les pays d'accueil se sont engagés à renforcer les capacités de protection, promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux et améliorer l'accès aux marchés du travail et aux moyens de subsistance. Les participants ont mis en commun plus de 350 bonnes pratiques.

10. Le Forum mondial sur les réfugiés a fourni une occasion unique d'élargir la base d'appui aux réfugiés. Environ 200 États et autres parties prenantes ont coparrainé des domaines d'action prioritaires. Des acteurs du développement et du secteur privé ont pris des engagements importants en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil, y compris sous la forme de contributions financières, de moyens d'action et de solutions axées sur l'autonomie.

11. En vue de renforcer l'action régionale, trois plateformes de soutien ont été lancées au Forum mondial sur les réfugiés : i) le « Cadre régional global de protection et de solutions » pour l'Amérique centrale et le Mexique (connu sous son acronyme espagnol MIRPS) ; ii) la plateforme de soutien de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique ; iii) la Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans. Le Groupe d'appui à la capacité d'asile a été créé en vue d'aider les États à développer et à renforcer des systèmes nationaux d'asile qui soient équitables, efficaces et adaptables, de même que le Réseau académique mondial interdisciplinaire a été mis sur pied pour faciliter la recherche, la formation et l'obtention de bourses. Dans la lignée de la Stratégie mondiale pour l'énergie durable 2019-2024 ([Global strategy for sustainable energy 2019-2024](#)), le Défi pour une énergie propre a été lancé en vue de promouvoir l'accès à des sources d'énergie d'un coût abordable, durables et modernes dans tous les camps de réfugiés et dans toutes les communautés d'accueil situées à proximité.

III. Protection

A. Réfugiés

12. En 2019, la population mondiale de réfugiés a atteint 20,4 millions de personnes⁶. La Turquie est encore le pays qui a accueilli le plus grand nombre de réfugiés (3,6 millions), suivie de la Colombie (1,8 million)⁷, du Pakistan (1,4 million), de l'Ouganda (1,4 million) et de l'Allemagne (1,1 million). Les pays en développement ont accueilli 85 % de la population mondiale de réfugiés, tandis que les pays les moins avancés ont offert l'asile à 27 % (5,5 millions) des demandeurs d'asile dans le monde.

13. La pandémie de COVID-19 a créé des difficultés inattendues dans le domaine de la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR. Certaines mesures de santé publique présentaient des risques sur les plans du droit de demander l'asile et du principe de non-refoulement. Plus de 140 États ont fermé leurs frontières, totalement ou partiellement, pour freiner la propagation de la COVID-19, et près de 80 d'entre eux n'ont fait aucune exception pour les demandeurs d'asile, laissant exposés au risque de refoulement ceux qui fuyaient les conflits et les persécutions.

14. Le Haut-Commissariat a publié des [orientations](#) sur l'accès au territoire pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale, orientations dans lesquelles il engage les États à veiller à ce que les mesures frontalières prises pour protéger la santé publique ne privent pas les personnes du droit de demander l'asile. Plusieurs États ont mis en place des mesures garantissant un accès continu à l'asile, certains avec l'appui du HCR, notamment en ce qui concerne les capacités d'accueil à la frontière et aux points de débarquement. Ces mesures portaient notamment sur le dépistage sanitaire des nouveaux arrivants, les installations de quarantaine et d'isolement et l'aide d'urgence. S'inspirant des bonnes pratiques établies, un deuxième [guide](#) a été élaboré en vue de fournir des recommandations sur la participation à distance aux procédures d'asile.

15. Quelque 2,3 millions de demandes d'asile individuelles ont été enregistrées dans le monde, dont 120 400 nouvelles demandes par le HCR. Le faible taux de reconnaissance de certains groupes dans les procédures de détermination du statut de réfugié était préoccupant dans certains pays, alors même que des informations et des orientations objectives sur les pays d'origine des intéressés confirmaient un besoin de protection internationale. Certains systèmes nationaux d'asile ne prévoyaient pas les garanties minimales d'une procédure régulière, telles que des mécanismes de recours utiles.

16. De nombreux États ont fait des efforts importants pour améliorer leur système national d'asile. Sur le continent américain, plusieurs États sont dotés de lois ou de stratégies permettant d'appliquer aux Vénézuéliens qui demandent une protection internationale les critères régionaux relatifs au statut de réfugié, tels que définis dans la Déclaration de Carthagène sur les réfugiés. Le Brésil a accordé le statut de réfugié *prima facie* à plus de 37 000 Vénézuéliens. Le Mexique a amélioré l'efficacité de son système de détermination du statut de réfugié en simplifiant certaines procédures.

17. Au Forum mondial sur les réfugiés, plus de 50 États se sont engagés à renforcer leur système national d'asile ou à aider d'autres États à le faire. Sous les auspices du Groupe d'appui à la capacité d'asile, afin de faciliter la mise en œuvre des engagements pris, le HCR a associé ceux qui avaient trait au développement des capacités à ceux qui offraient un appui technique ou d'autres formes d'appui.

18. À la fin de 2019, le HCR a achevé la mise en œuvre de sa [stratégie mondiale](#) visant à mettre fin à la détention des demandeurs d'asile et des réfugiés. La majorité des 20 pays ciblés ont adopté des lois ou mis en place des politiques visant à limiter ou à abolir la détention des enfants réfugiés et demandeurs d'asile. Des mesures de substitution à la détention ont été expérimentées dans plusieurs pays cibles et, dans d'autres, le contrôle de la détention d'immigrants a été renforcé pour veiller à ce que, quand aucune solution de

⁶ Ce nombre n'inclut pas les 5,6 millions de réfugiés placés sous le mandat de l'UNRWA.

⁷ Ce nombre inclut les Vénézuéliens déplacés à l'étranger.

substitution n'est envisageable, les conditions de détention répondent aux normes internationales. Malgré les progrès accomplis, la détention d'immigrants, y compris la détention d'enfants vulnérables, demeure un sujet de préoccupation dans beaucoup de pays, notamment dans les zones frontalières et de transit, et dans le cadre des procédures d'asile et de renvoi. Le HCR continuera à travailler avec les États et ses partenaires en vue de mettre fin à la détention d'enfants immigrants, de trouver des solutions de substitution à la détention et d'améliorer les normes de détention d'immigrants.

19. Le Haut-Commissariat a aidé les gouvernements à apporter une réponse fondée sur la protection aux déplacements de population dus aux changements climatiques et aux catastrophes. Un conseiller spécial sur l'action climatique a été nommé pour aider le HCR à définir son programme d'action climatique et trouver les moyens de garantir la protection face aux difficultés et aux préoccupations qui découlent des changements climatiques. Le HCR a collaboré avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) afin de développer des directives régionales relatives à la mobilité humaine dans le contexte des changements climatiques, et d'étudier les progrès législatifs et stratégiques accomplis sur le plan des déplacements provoqués par les conflits et par le climat.

B. Déplacements internes

20. À la fin de 2019, selon les estimations, 45,7 millions de personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison des conflits et de la violence. Une augmentation sensible du nombre de déplacements induits par les conflits a été signalée en République démocratique du Congo (2,7 millions), au Cameroun (630 000), au Burkina Faso (513 000), en Afghanistan (446 000) et en République arabe syrienne (440 000).

21. Le HCR a travaillé avec les États et ses partenaires en vue de renforcer la protection des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de trouver des solutions. Dans 11 pays, il a fourni un soutien juridique et technique aux fins de l'élaboration d'une législation et d'une stratégie relatives aux déplacements internes, et a encouragé la participation des communautés touchées à la création de ces instruments. Le HCR a également aidé l'IGAD et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à promouvoir la ratification et l'application de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). La Guinée équatoriale et le Soudan du Sud ont adhéré à la Convention de Kampala, tandis que l'Éthiopie et la Somalie l'ont ratifiée, ce qui porte le nombre total d'États parties à 31. En collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et la Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, le HCR a poursuivi l'exécution du Plan d'action GP20 et a dirigé les efforts visant à renforcer la contribution des parties prenantes à la promotion de solutions pour les déplacés.

22. Le HCR a publié une version actualisée de sa [politique](#) d'intervention dans les situations de déplacement interne, dans laquelle il réaffirme son engagement à faire en sorte, en collaboration avec ses partenaires, que la protection soit au cœur de l'action humanitaire. Il a salué la création du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes par le Secrétaire général de l'ONU en octobre 2019 et a soumis une note d'information au groupe en mai 2020.

23. Le Haut-Commissariat a continué à fournir protection et assistance à des millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays par l'intermédiaire de groupes. En 2019, il a dirigé 32 des 33 groupes sectoriels chargés de la protection sur le terrain et d'autres dispositifs semblables et a apporté son appui aux opérations, sous la forme de missions d'experts et de conseils techniques. En sa qualité de coprésident du Groupe mondial des abris, le HCR a dirigé 16 des 30 groupes sectoriels et mécanismes semblables, répondant ainsi aux besoins de plus de 13,3 millions de déplacés, en coordination avec plus de 600 partenaires et en s'appuyant sur un budget combiné de 410 millions de dollars. Il a également dirigé 14 des 23 mécanismes nationaux de coordination relevant du Groupe de la coordination et de la gestion des camps en vue de fournir protection et assistance à quelque 6,5 millions de déplacés, en coordination avec 46 partenaires.

C. Mouvements mixtes

24. Les mouvements mixtes de réfugiés et de migrants se sont poursuivis par voie terrestre et par voie maritime. Conformément à son [plan d'action en dix points](#), le HCR a apporté son appui à des solutions tenant compte des besoins de protection des réfugiés dans le contexte de ces mouvements. Il a prôné le respect des principes de protection internationale dans les opérations de recherche et de sauvetage en mer, et s'est engagé pour ce faire à apporter son soutien et sa collaboration à ses partenaires, notamment l'OIM et l'Organisation maritime internationale. Il a préconisé un débarquement prévisible en lieu sûr et un meilleur partage des responsabilités.

25. Le Haut-Commissariat et l'OIM ont publié un [document de travail conjoint](#) dans lequel ils présentent les tendances émergentes sur le plan des mouvements mixtes ainsi que les principaux points à prendre en considération en vue de trouver une riposte efficace à la COVID-19. La collaboration avec des partenaires tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a été renforcée en vue de prévenir la traite des êtres humains et de lutter contre. En juin 2020, le HCR et l'OIM ont publié un [document-cadre](#) sur les normes relatives aux procédures opérationnelles standard destinées à faciliter l'identification et la protection des victimes de la traite, qui fournit des orientations à l'intention du personnel des opérations sur le terrain. Le HCR a collaboré avec le Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes et codirigé l'Équipe spéciale du Groupe mondial de la protection chargée de la lutte contre la traite des êtres humains dans le cadre de l'action humanitaire. En collaboration avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Bureau européen d'appui en matière d'asile, il a contribué au renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la traite des êtres humains. En sa qualité de membre du Comité exécutif du Réseau des Nations Unies sur les migrations, il a fourni un appui opérationnel et des capacités supplémentaires dans le contexte de l'application du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

D. Éducation

26. La stratégie présentée dans le document [Éducation des réfugiés 2030 : une stratégie pour l'inclusion des réfugiés](#) a permis d'améliorer l'accès à l'éducation des enfants et des jeunes réfugiés, déplacés et rapatriés. Le nombre d'enfants réfugiés inscrits dans l'enseignement primaire et secondaire a légèrement augmenté et le nombre de réfugiés suivant des études supérieures a aussi augmenté. Plus de 8 300 étudiants réfugiés ont reçu une bourse d'études de l'Initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés (DAFI) dans 54 pays, dont un nombre record de 2 600 étudiants nouvellement inscrits. En 2019, plus de 12 600 étudiants se sont inscrits à des programmes d'apprentissage mixte numérique par l'intermédiaire du [Connected Learning in Crisis Consortium](#), groupement dont la composition s'est élargie à 27 partenaires universitaires et autres partenaires de l'enseignement supérieur dans 21 pays. Plus de 200 annonces de contribution ont été faites au Forum mondial sur les réfugiés en vue d'élargir les possibilités d'éducation. Le HCR a appuyé le lancement du Réseau mondial de l'enseignement supérieur pour les étudiants réfugiés, qui vise à aider 15 % d'étudiants réfugiés à suivre des études supérieures d'ici à 2030.

27. Les fermetures d'écoles dues à la COVID-19 ont touché des millions d'enfants et de jeunes réfugiés et déplacés dans le monde entier. Cette situation a également accentué l'insécurité alimentaire puisque les programmes de repas scolaires ont été suspendus. Afin de soutenir les écoles, le HCR leur a fourni des services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène (services WASH) et des services de santé, et a investi davantage dans l'enseignement à distance et l'apprentissage en ligne, grâce aux partenariats déjà en place avec le secteur privé.

E. Emplois et moyens d'existence

28. Selon les résultats de l'enquête que le HCR a menée en 2019 sur les moyens d'existence et l'inclusion économique dans le monde, 70 % des réfugiés se heurtent à des restrictions du droit au travail, plus de 60 % d'entre eux ont une liberté de circulation limitée, et quelque 47 % ont des difficultés à ouvrir un compte bancaire. Le HCR s'est efforcé de promouvoir l'inclusion économique des réfugiés, y compris en facilitant l'accès au marché du travail et aux services financiers, tels que les comptes bancaires et les prêts.

29. Grâce à l'action du HCR, dans 12 pays, quelque 17 prestataires ont commencé à offrir des services financiers aux réfugiés, et des arrangements en cours devraient aboutir au même résultat dans 15 autres pays. Le HCR a lancé la coalition pour la réduction de la pauvreté (*Poverty Alleviation Coalition*), en collaboration avec le Partenariat pour l'inclusion économique de la Banque mondiale et plus d'une dizaine d'organisations non gouvernementales (ONG), dans le but d'aider 500 000 réfugiés et ménages des communautés d'accueil à sortir de la pauvreté, sur une période de cinq ans et dans 35 pays. Plusieurs États se sont engagés, à l'occasion du Forum mondial sur les réfugiés, à élaborer des politiques nationales plus inclusives afin de renforcer l'autonomie des réfugiés.

30. Les incidences socioéconomiques de la COVID-19 ont rendu encore plus difficile la situation de millions de réfugiés, de rapatriés, de déplacés et d'apatrides. Parallèlement, des médecins et des infirmiers et infirmières réfugiés ont été employés dans plusieurs pays d'Amérique latine et d'Europe, et des réfugiés et des déplacés ont contribué à la production d'articles de sécurité essentiels tels que des équipements de protection individuelle et des masques pour lutter contre la propagation de la COVID-19.

F. Assistance en espèces

31. Conformément à sa stratégie pour l'institutionnalisation des interventions en espèces (2016-2020) [*Strategy for the institutionalization of cash-based interventions (2016-2020)*], et comme il s'était engagé à le faire d'ici à 2020 dans le cadre du « Grand Bargain », le HCR a doublé la proportion de l'assistance qu'il fournit en espèces. Environ 2,4 milliards de dollars ont été versés depuis 2016 au titre de l'assistance en espèces apportée à plus de 100 pays, l'assistance en espèces dépassant désormais l'aide en nature. Dans le cadre de la riposte à la COVID-19, les opérations du HCR ont renforcé l'assistance d'urgence en espèces afin de répondre aux besoins immédiats, de garantir la protection et d'atténuer les conséquences socioéconomiques de la pandémie. Pour ce faire, elles ont notamment dû : augmenter les valeurs de transfert, anticiper les versements, aligner l'assistance en espèces sur les filets de protection sociale nationaux, étendre le recours aux paiements numériques, tester de nouvelles technologies comme l'identification biométrique sans contact, ainsi que passer d'une assistance en espèces à une aide en nature lorsque les marchés ne fonctionnaient pas.

G. Besoins particuliers

32. En 2019, près de la moitié des personnes réfugiées dans le monde étaient des enfants. Environ 25 000 enfants non accompagnés et séparés ont demandé l'asile et quelque 153 300 enfants non accompagnés et séparés ont été signalés en 2019. Au total, il a été procédé à 55 000 évaluations de l'intérêt supérieur afin de déterminer les besoins des enfants à risque et de leur porter assistance. Le HCR, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OIM et d'autres entités, a aidé la Communauté d'Afrique de l'Est et l'IGAD à renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfant et la collaboration transfrontalière pour répondre aux besoins des enfants réfugiés et migrants. Dans 20 pays, il a travaillé avec les autorités et divers partenaires en vue de renforcer les services nationaux de garde légale, de tutelle et de placement en famille d'accueil et de faire en sorte qu'ils soient adaptés aux enfants. L'action menée auprès des enfants et des communautés a permis de renforcer encore la protection et l'assistance, en particulier pour ce qui est des enfants exposés à la violence et à l'exploitation. Le HCR a soutenu un large éventail d'initiatives visant à aider les jeunes à exercer des responsabilités, y compris en

finançant 18 projets dirigés par des jeunes dans 16 pays, dans le cadre du Fonds de l'initiative pour les jeunes. Le Conseil consultatif mondial pour la jeunesse du Haut-Commissariat a contribué de manière significative à la mobilisation des jeunes et coparrainé plusieurs domaines d'intervention au Forum mondial sur les réfugiés.

33. L'application de la politique du HCR relative à l'âge, au genre et à la diversité s'est poursuivie. À titre expérimental, plusieurs opérations sur le terrain ont utilisé un nouvel outil de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès accomplis dans les dix domaines d'action essentiels définis dans la politique. Des progrès ont été constatés sur le plan de la collecte de données ventilées par âge, sexe et autres considérations relatives à la diversité à des fins d'analyse et de programmation. Conformément à ses Engagements envers les femmes et les filles, le HCR a prôné une égale représentation des femmes dans les structures de gestion et d'encadrement, y compris par la création de comités de femmes et par des activités de formation à l'encadrement. Il a aidé des femmes réfugiées à mener un audit sur le genre, avant et pendant le Forum mondial sur les réfugiés, afin de veiller à ce que les engagements en faveur de l'égalité des genres inscrits dans le Pacte mondial sur les réfugiés soient pris en compte.

34. Le HCR a aidé plus de 55 600 personnes ayant survécu à la violence sexuelle et fondée sur le genre dans 50 situations de déplacement ; il leur a notamment donné accès à des soins de santé, à un soutien psychosocial, à un abri sûr et à une aide juridictionnelle. Dans le cadre de l'initiative « Safe from the start », il a déployé des experts dans des opérations sur le continent américain, en Afrique subsaharienne et au Moyen-Orient, ce qui a contribué à améliorer l'efficacité des programmes de prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et de lutte contre cette forme de violence. La mobilisation de la population a été renforcée et plusieurs initiatives de sensibilisation ont été mises en œuvre pour s'attaquer aux causes profondes de la violence sexuelle et fondée sur le genre. Les mesures de restriction des déplacements et l'aggravation de la situation socioéconomique dues à la COVID-19 ont augmenté le risque de violence sexuelle et fondée sur le genre auquel sont exposées les femmes et les filles déplacées et apatrides et ont entravé l'accès de celles-ci aux services, y compris l'accès à un abri sûr et à un soutien psychosocial. Le HCR a distribué une aide d'urgence en espèces pour soutenir les personnes ayant survécu à la violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que les femmes et les filles exposées à cette forme de violence, et a adapté ses programmes afin de maintenir les services, au moyen de modalités à distance telles que les numéros d'urgence. Il a publié des [orientations sur les considérations liées à l'âge, au genre et à la diversité](#), ainsi que sur la [prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre, l'atténuation des risques et la riposte](#) à la pandémie. Il a redoublé d'efforts pour améliorer l'évaluation des risques et des priorités en matière de protection des demandeurs d'asile et des réfugiés ayant une orientation sexuelle ou une identité de genre différente, y compris en renforçant la communication avec les lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes (LGBTI) relevant de sa compétence et en renforçant les partenariats avec les organisations LGBTI.

35. Le HCR a contribué à l'élaboration de la [Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap](#) et des [Lignes directrices sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire du Comité permanent interorganisations \(CPI\)](#). Les opérations parviennent mieux à identifier, dès leur enregistrement, les personnes handicapées relevant de la compétence du HCR, et à répondre à leurs besoins. La collaboration avec des organisations nationales et internationales de personnes handicapées a été étendue. En Libye, le HCR et ses partenaires ont facilité l'inclusion des réfugiés handicapés dans les activités sociales et dans les programmes de formation professionnelle, et leur ont donné accès à des prothèses. L'intensification des consultations et de la collaboration avec les États et les partenaires a abouti, au Forum mondial sur les réfugiés, à plusieurs annonces de contribution visant à aider le HCR à intégrer systématiquement l'inclusion du handicap dans ses programmes.

IV. Intervention d'urgence

36. En 2019, le HCR a publié une version révisée de sa [politique sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence](#), alignée sur les protocoles d'intensification de l'aide humanitaire à l'échelle mondiale adoptés par le CPI. Il est intervenu dans six nouvelles situations d'urgence et a apporté son aide à des réfugiés et des déplacés dans huit pays en 2019, auxquelles se sont ajoutées sept autres situations d'urgence dans 14 pays supplémentaires, au cours du premier semestre de 2020. Des articles non alimentaires d'une valeur totale de 30 millions de dollars ont été envoyés depuis des stocks mondiaux vers 23 pays touchés en 2019. Le HCR a inauguré le [module de préparation aux situations d'urgence pour les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays](#), qui lui permet de répondre efficacement aux situations d'urgence liées aux déplacements internes.

37. Conformément au principe « rester pour servir », le HCR a intensifié et adapté ses interventions pour assurer la continuité de la protection et de l'assistance aux personnes relevant de sa compétence pendant la crise liée à la COVID-19. Les opérations ont procédé à des évaluations de l'importance des programmes et adapté les plans de continuité des activités. Les membres du personnel sont restés sur leur lieu d'affectation pour garantir la fourniture d'une assistance vitale, et nombre d'entre eux ont adopté de nouvelles modalités de travail, conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et aux mesures d'atténuation mises en place par le pays hôte. La mise en place de groupes de travail interinstitutions chargés de coordonner les efforts, y compris dans les domaines de l'approvisionnement et des évacuations sanitaires, a permis de renforcer la coopération avec les partenaires.

38. Le HCR a collaboré avec les États et ses partenaires afin de promouvoir l'inclusion des réfugiés, des déplacés et des autres personnes relevant de sa compétence dans les plans nationaux de préparation et d'intervention relatifs à la COVID-19. Il a activé les procédures d'achat d'urgence, et simplifié et assoupli les modalités de partenariat. Il a contribué à renforcer les capacités des systèmes et des services de santé nationaux, y compris grâce à l'achat de 6 tonnes de fournitures médicales et d'équipements de protection personnelle, à la formation d'agents sanitaires et à la mise en place d'installations de quarantaine, d'isolement et de traitement. Il accordé une attention accrue à la santé mentale et au soutien psychosocial en vue d'atténuer l'anxiété et la détresse dues à la pandémie.

39. Dans le contexte de la COVID-19, les systèmes WASH et les services de santé ont été renforcés dans les camps, les zones d'installation et autres zones accueillant des réfugiés et des déplacés. Des abris et des produits d'hygiène ont été distribués pour faciliter les efforts d'isolement et contribuer à prévenir la contamination. Conformément à sa stratégie de responsabilité à l'égard des populations touchées, le HCR a renforcé la communication sur les risques avec les personnes relevant de sa compétence et les communautés d'accueil, et a fourni des informations essentielles sur les mesures de prévention, les meilleures pratiques en matière d'hygiène et les services de santé disponibles.

A. Afrique

40. Les cas de déplacement forcé ont augmenté à travers le continent en raison des conflits en cours et de catastrophes liées aux risques naturels. L'Ouganda est resté le plus grand pays d'accueil de réfugiés en Afrique, et un grand nombre de réfugiés ont également été accueillis en Éthiopie, au Kenya et au Soudan. L'accès humanitaire, déjà limité en raison d'une insécurité persistante, a été encore restreint du fait des fermetures de frontières et de la restriction des déplacements en riposte à la COVID-19. La situation au Sahel s'est détériorée, le Burkina Faso étant le pays du monde où la crise de déplacement s'est le plus rapidement développée, avec près de 848 000 personnes déplacées par le conflit et la sécheresse en avril 2020. Les attaques menées par des groupes armés ont touché quelque 25 000 réfugiés maliens qui vivaient dans des camps isolés près de la frontière du Burkina Faso avec le Mali, forçant des milliers de personnes à rentrer chez elles. En septembre 2019, le HCR et le Gouvernement malien ont organisé un dialogue régional en vue de renforcer la protection et de trouver des solutions pour améliorer la situation au Sahel.

41. Alors que la situation en République centrafricaine demeure fragile, le HCR a organisé plus de 12 400 retours volontaires au départ du Cameroun, de la République démocratique du Congo et de la République du Congo. Le conflit et l'insécurité qui persistent en République démocratique du Congo, en particulier dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, ont continué à provoquer des déplacements. En janvier 2020, on comptait plus de 5 millions de déplacés à l'intérieur du pays et quelque 916 800 réfugiés congolais étaient accueillis dans 20 pays d'Afrique.

42. Dans le contexte des événements politiques et des conditions de sécurité au Soudan du Sud, un certain nombre de réfugiés et de déplacés sont rentrés chez eux. Néanmoins, les affrontements intercommunautaires, combinés à l'aggravation de la situation humanitaire due à la COVID-19, ont placé 1,7 million de déplacés dans une situation de grande vulnérabilité. Malgré la transition politique en cours au Soudan, plus de 16 000 personnes ont été contraintes de fuir à l'étranger en raison d'affrontements dans l'État du Darfour occidental. En Somalie, les effets combinés du conflit et de phénomènes météorologiques extrêmes ont continué à alimenter les déplacements, avec quelque 280 000 déplacés au cours du premier semestre de 2020. La pandémie de COVID-19 a aggravé la situation socioéconomique de plus de 2,6 millions de déplacés.

43. Dans le nord du Mozambique, à la fin du premier semestre de 2020 on comptait quelque 210 000 personnes déplacées en raison d'une montée de la violence. Bon nombre des zones touchées avaient déjà été détruites par le cyclone Kenneth, ce qui a rendu l'acheminement de l'aide humanitaire particulièrement difficile. Le HCR a encore renforcé sa collaboration avec les acteurs régionaux du développement, notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Marché commun de l'Afrique orientale et australe, afin de promouvoir la cohérence entre les efforts humanitaires et les efforts de développement.

B. Amériques

44. La situation humanitaire et socioéconomique désastreuse dans laquelle se trouve la République bolivarienne du Venezuela a continué de pousser des personnes à quitter leur foyer et on comptait 5,2 millions de personnes déplacées au-delà des frontières nationales à la fin de juin 2020, dont 93 300 réfugiés et 896 380 demandeurs d'asile. Les Gouvernements d'Amérique latine ont accordé plus de 2,6 millions de permis de séjour et autres formes de titre de séjour légal à des Vénézuéliens, leur permettant ainsi d'accéder à l'emploi et aux services de base. En Colombie, 98 000 personnes ont grossi les rangs des déplacés en 2019, en grande partie à cause de l'insécurité persistante et des activités de groupes armés illégaux ; 12 700 nouveaux déplacements ont été enregistrés au cours du premier semestre de 2020. Les niveaux de déplacement interne sont restés élevés dans le nord de l'Amérique centrale et il y avait quelque 319 000 déplacés au Salvador et au Honduras. En 2019, 132 000 nouvelles demandes d'asile ont été déposées par des ressortissants de ces deux pays. Depuis le début des troubles politiques en avril 2018, environ 102 000 Nicaraguayens ont cherché refuge à l'étranger, en particulier au Costa Rica, où se trouvaient près de 76 000 demandeurs d'asile en provenance du Nicaragua à la fin de 2019. La perte soudaine de revenus et la récession économique provoquées par la COVID-19 ont poussé un nombre important de réfugiés à retourner spontanément dans leur pays d'origine, en particulier en République bolivarienne du Venezuela.

C. Asie et Pacifique

45. À la fin de 2019, plus de 9,5 millions de personnes relevant la compétence du HCR vivaient dans la région Asie et Pacifique, dont 4,1 millions de réfugiés et 3,2 millions de déplacés. Malgré des difficultés croissantes, notamment en raison des conséquences socioéconomiques de la COVID-19, les pays d'accueil ont continué à faire preuve d'hospitalité envers les réfugiés. Après quatre décennies de déplacement, les Afghans constituaient la deuxième plus grande population de réfugiés du monde. En collaboration avec les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan, le HCR a mis en

place une plateforme d'appui dans le cadre de la stratégie de recherche de solutions pour les réfugiés afghans, afin de mobiliser des ressources supplémentaires et d'élargir les partenariats en faveur du rapatriement volontaire, de la réintégration durable et d'une plus grande assistance aux pays d'accueil. La violence a continué à alimenter les déplacements en Afghanistan, avec quelque 463 100 nouveaux déplacés à l'intérieur du pays en 2019⁸. Le nombre de réfugiés rapatriés a diminué de près de moitié en 2019 et il est resté faible au cours du premier semestre de 2020. Toutefois, on a constaté une augmentation des mouvements de retour de ressortissants afghans sans papiers, principalement en provenance de la République islamique d'Iran, en partie en raison du ralentissement économique provoqué par la COVID-19.

46. Le HCR a continué à répondre aux besoins de 600 000 Rohingyas apatrides au Myanmar et de près d'un million de réfugiés rohingyas dans toute la région, principalement à Cox's Bazar (Bangladesh). En 2019, le HCR et le Gouvernement bangladais ont achevé l'enregistrement biométrique de tous les réfugiés rohingyas au Bangladesh. Ces efforts ont permis à 855 000 réfugiés rohingyas apatrides d'obtenir des documents d'identité, une première pour beaucoup d'entre eux. En 2020, le HCR et ses partenaires ont construit des installations d'isolement et de traitement à Cox's Bazar en vue de fournir des services de santé aux réfugiés et aux communautés d'accueil dans le cadre de la riposte à la COVID-19.

D. Europe

47. À la fin de 2019, on comptait en Europe plus de 12 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont 6,5 millions de réfugiés, 2 millions de déplacés et plus de 1,2 million de demandeurs d'asile. La Turquie est resté le plus grand pays d'accueil de réfugiés, avec environ 3,6 millions de réfugiés, presque tous Syriens. En Ukraine, quelque 734 000 déplacés et 1,7 million d'autres personnes relevant de la compétence du HCR ont continué de vivre dans des conditions difficiles. En 2019, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile arrivant en Europe par les itinéraires de la Méditerranée a diminué de plus de 13 % par rapport à 2018. Alors que les arrivées en Italie et en Espagne ont diminué de plus de moitié, la Grèce a reçu près de 60 % des personnes arrivées dans des pays côtiers européens. On estime que 1 327 personnes ont perdu la vie en mer, alors que les capacités de recherche et de sauvetage avaient encore diminué et qu'il restait des progrès à faire pour garantir des modalités de débarquement prévisibles. Une assistance en espèces a été fournie à plus de 75 000 personnes pour atténuer les effets socioéconomiques de la COVID-19. En Grèce, quelque 29 000 demandeurs d'asile couraient un risque accru de contracter la COVID-19 en raison de la surpopulation et des mauvaises conditions sanitaires dans les centres d'accueil insulaires. Le HCR a aidé les autorités à mettre en place des installations de quarantaine dans les centres d'accueil et à transférer 1 400 personnes relevant de sa compétence dans des logements de remplacement.

E. Moyen-Orient et Afrique du Nord

48. À la fin de 2019, environ 16 millions de personnes relevant la compétence du HCR vivaient dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, dont 2,6 millions de réfugiés et 11,5 millions de déplacés. Les contraintes de plus en plus fortes qui pèsent sur l'accès humanitaire dans certaines régions ont été accentuées par les effets de certaines mesures liées à la COVID-19 et ont entravé la fourniture de la protection et de l'assistance. Cependant, le HCR et ses partenaires ont utilisé des outils de communication virtuelle et des services de protection à distance pour répondre à des besoins encore plus nombreux. Une aide d'urgence en espèces a été fournie à près de 200 000 réfugiés supplémentaires en Égypte, en Iraq, en Jordanie, au Liban et en Turquie qui ne bénéficiaient pas auparavant d'une aide financière.

⁸ Voir : *Afghanistan: Conflict Induced Displacement*, Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

49. Alors que le conflit en République arabe syrienne entrait dans sa dixième année, plus de 6,7 millions de personnes étaient toujours déplacées à l'intérieur du pays et plus de 5,5 millions de réfugiés syriens étaient accueillis dans la région. La situation économique de la région s'est détériorée, une forte dépréciation de la monnaie au Liban et en République arabe syrienne ayant eu des incidences sur les communautés déplacées et les communautés d'accueil. Alors que les déplacements internes ont diminué en 2019, une intensification des hostilités dans le Nord-Ouest de la République arabe syrienne a poussé près d'un million de personnes à fuir leur foyer entre décembre 2019 et mars 2020, dont 860 000 sont toujours déplacées. Environ 95 000 réfugiés sont spontanément retournés en République arabe syrienne depuis les pays voisins en 2019, soit une augmentation de 70 % des retours par rapport à 2018.

50. La situation au Yémen a continué de constituer la plus grande crise humanitaire du monde, puisque plus de 80 % de la population totale du pays (environ 24 millions de personnes), dont quelque 3,7 millions de déplacés et de rapatriés, avait besoin d'aide. Le conflit a continué à provoquer des déplacements internes et quelque 400 000 personnes ont été contraintes de quitter leur foyer en 2019. En Libye, le nombre de déplacés a plus que doublé et dépasse 356 000 personnes, et la population a de plus en plus de mal à satisfaire ses besoins de base, la COVID-19 ayant aggravé les difficultés. La tendance à la baisse du nombre de traversées de la Méditerranée s'est poursuivie en 2019, mais quelque 9 000 personnes ont été secourues ou interceptées en mer par les garde-côtes libyens et ont débarqué en Libye, la majorité d'entre elles ayant ensuite été transférées dans des centres de détention.

V. Solutions durables

A. Rapatriement et retour volontaires

51. En 2019, plus de 317 200 réfugiés sont retournés dans 34 pays, soit une diminution de 46 % par rapport à 2018, la majorité d'entre eux au Soudan du Sud (99 800), en République arabe syrienne (95 000) et en République centrafricaine (46 500). Un soutien a été apporté aux réfugiés qui rentraient en Afghanistan, au Burundi, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, en Éthiopie, au Nigéria et en Somalie. Environ 5,3 millions de personnes déplacées dans leur pays sont rentrées chez elles, principalement en République démocratique du Congo (2,1 millions) et en Éthiopie (1,3 million).

52. En ce qui concerne les retours organisés par les personnes déplacées et les réfugiés syriens eux-mêmes, le HCR a fourni un soutien accru dans les domaines suivants : établissement de documents d'identité, vaccination avant le départ, orientation vers les services médicaux compétents, logement, accès à la terre et à la propriété, fourniture de conseils juridiques et suivi des retours. En Afghanistan, le HCR a continué de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement et ses partenaires pour améliorer les conditions d'un retour durable. Un soutien à la réintégration a été fourni à plus de 557 000 rapatriés, personnes déplacées et membres de communautés dans 15 domaines définis comme prioritaires pour le retour et la réintégration, en collaboration avec le Gouvernement.

53. La Somalie reste l'un des pays où il y a eu le plus de déplacements au monde, mais le nombre de réfugiés somaliens dans la région a continué de diminuer en raison des retours. Plus de 90 000 réfugiés ont été rapatriés de 12 pays d'asile depuis le début des opérations de retour en décembre 2014. Suite à l'adoption de la Déclaration de Nairobi en faveur de solutions durables pour les réfugiés somaliens et la réintégration des rapatriés en Somalie par les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), le Gouvernement fédéral somalien a élaboré une politique nationale pour les réfugiés, les personnes déplacées et les rapatriés. Il s'est engagé à reloger et à réintégrer 80 000 déplacés dans un délai de cinq ans, conformément à son plan de développement national.

54. Le HCR a travaillé avec différentes parties prenantes pour soutenir la création de conditions propices à des retours volontaires, sûrs et durables. En 2019, le HCR a renouvelé son mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour les établissements

humains (ONU-Habitat) afin de renforcer la collaboration en matière de protection, d'assistance et de solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence dans les zones urbaines. La coopération a été accrue avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) afin de promouvoir l'adoption d'une approche intégrée du développement dans 13 pays grâce à un partenariat mondial sur l'État de droit et la gouvernance locale. Plusieurs États et autres parties prenantes ont pris des engagements concernant le rapatriement volontaire au Forum mondial sur les réfugiés afin de répondre aux besoins de développement à long terme des communautés d'accueil et des réfugiés qui sont de retour, et de favoriser une plus grande résilience et des solutions durables.

B. Intégration sur place et autres solutions locales

55. En 2019, un total de 55 000 réfugiés ont été naturalisés dans 25 pays, soit 12 % de moins qu'en 2018. Dans plusieurs pays, des mesures ont été prises pour offrir aux réfugiés et aux demandeurs d'asile des possibilités légales de séjour, notamment par l'enregistrement à l'état civil et la délivrance de documents et de permis de séjour assortis de droits du travail. Alors que plus de 5 000 réfugiés ont obtenu la nationalité en Gambie et en Guinée-Bissau, la Namibie a entrepris de régulariser le séjour d'anciens réfugiés angolais.

56. Plusieurs pays se sont engagés au Forum mondial sur les réfugiés à faire progresser l'intégration locale et d'autres solutions locales. La République démocratique du Congo s'est engagée à accorder des permis de séjour de dix ans à 200 000 anciens réfugiés rwandais. Le Gouvernement libérien s'est engagé à fournir des terres agricoles et des logements permanents à 5 000 réfugiés ivoiriens afin de favoriser leur intégration locale.

C. Réinstallation et voies complémentaires

57. En 2019, les efforts se sont poursuivis pour élargir l'accès des réfugiés à des solutions faisant appel à des pays tiers. Le HCR et ses partenaires ont lancé la « [Stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires \(2019-2021\)](#) » en vue d'accroître le nombre de places et de pays de réinstallation et d'augmenter la disponibilité et la prévisibilité des voies complémentaires d'admission des réfugiés.

58. Le HCR a estimé que 1,4 million de réfugiés devaient être réinstallés en 2019. À cette fin, il a soumis les dossiers d'environ 82 000 réfugiés à 29 États. Quelque 64 000 personnes ont été réinstallées en 2019, ce qui constitue une modeste augmentation par rapport à 2018 et dépasse l'objectif de 60 000 personnes fixé pour l'année dans la Stratégie. Néanmoins, cela représentait moins de 5 % des besoins globaux en matière de réinstallation. Les femmes et les filles ont représenté la moitié des demandes de réinstallation, tandis que plus de la moitié des personnes réinstallées étaient des enfants.

59. Les mécanismes de transfert et de réinstallation ont continué à sauver des vies. En Amérique centrale, le HCR, grâce au mécanisme de transfert pour la protection, a transféré au Costa Rica plus de 1 000 personnes à risque provenant d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras, parmi lesquelles 716 sont parties vers cinq pays de réinstallation. En 2019, plus de 2 000 personnes ont été évacuées depuis la Libye vers l'Italie, le centre de transit d'urgence en Roumanie et les mécanismes de transit d'urgence au Niger et au Rwanda, ce dernier ayant été mis en place en septembre 2019. Plus de 1 200 d'entre elles ont été réinstallées par la suite.

60. Les restrictions de voyage et les fermetures de frontières dues à la COVID-19 ont entraîné une suspension temporaire des départs aux fins de réinstallation au premier semestre de 2020. Néanmoins, un petit nombre de réfugiés ayant besoin d'une protection immédiate ont continué à partir aux fins d'une réinstallation d'urgence. À la fin de mai 2020, quelque 10 000 réfugiés avaient été réinstallés. Le HCR a travaillé en étroite collaboration avec les États et ses partenaires pour veiller à ce que les activités de réinstallation, y compris les départs, reprennent dès que les circonstances le permettent.

61. Le HCR a renforcé sa capacité opérationnelle pour faire avancer les voies complémentaires d'admission dans des pays tiers. Quelque 600 enfants ont reçu une aide dans le cadre d'un projet pilote visant à élargir l'accès au regroupement familial pour les enfants vulnérables non accompagnés en Méditerranée centrale. La coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et plusieurs établissements universitaires a été renforcée afin d'élargir les possibilités d'éducation en tant que voies complémentaires d'admission des réfugiés.

VI. Apatridie

62. D'après les informations dont dispose le HCR, au moins 4,2 millions d'apatrides vivaient dans 76 pays à la fin de 2019. Des progrès ont été réalisés dans la prévention et l'élimination des cas d'apatridie, avec quelque 81 100 apatrides dans 28 pays ayant acquis une nationalité ou vu leur nationalité confirmée. Le Kirghizstan est devenu le premier pays à résoudre tous les cas connus d'apatridie sur son territoire en accordant la nationalité à 13 700 apatrides au cours des cinq dernières années. Des réductions sensibles des cas d'apatridie ont été enregistrées en Malaisie, au Tadjikistan et en Thaïlande.

63. L'Angola et la Macédoine du Nord ont adhéré à la fois à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides (Convention de 1954) et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (Convention de 1961). La Colombie a ratifié la Convention de 1954 et Malte a adhéré à la Convention de 1961. Au total, 94 États sont parties à la Convention de 1954 et 75 à la Convention de 1961.

64. Avec le soutien technique du HCR, 13 États ont révisé leurs lois, politiques et procédures relatives à la nationalité afin de prévenir et de réduire les cas d'apatridie. La Colombie a adopté des mesures visant à accorder la nationalité aux enfants nés de Vénézuéliens non titulaires de permis de séjour. L'Argentine a adopté des dispositions légales pour faciliter la naturalisation des apatrides, tandis que la Lettonie a promulgué une loi qui accorde automatiquement la nationalité à la naissance aux enfants de « non-ressortissants ».

65. Le débat de haut niveau sur l'apatridie, qui a eu lieu à la soixante-dixième session du Comité exécutif du HCR en octobre 2019, a donné lieu à l'annonce de 360 engagements dans un large éventail de domaines, notamment les engagements suivants : adhérer aux conventions sur l'apatridie, faciliter la naturalisation des apatrides, prévenir l'apatridie en supprimant les dispositions discriminatoires à l'égard des femmes dans les lois relatives à la nationalité, assurer l'enregistrement universel des naissances et améliorer ou entreprendre la collecte de données sur les populations apatrides.

VII. Partenariats

A. Partenaires de développement et institutions financières

66. D'importants progrès ont permis de renforcer les liens entre l'humanitaire, le développement et la paix afin de répondre aux besoins de développement à long terme des réfugiés et des communautés d'accueil. Le HCR a continué à améliorer sa collaboration avec la Banque mondiale. Fin 2019, une vingtaine de projets dans 13 pays avaient été approuvés pour un financement dans le cadre du sous-guichet d'IDA-18 (Association internationale de développement) pour l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Ces projets vont de l'amélioration de systèmes WASH à la création de moyens de subsistance. Le Forum mondial sur les réfugiés a créé une dynamique pour renforcer l'engagement des banques multilatérales de développement dans les situations de déplacement forcé. La Banque mondiale s'est engagée à fournir 2,2 milliards de dollars supplémentaires dans le cadre du sous-guichet d'IDA-19, qui sera mis en œuvre entre juillet 2020 et juin 2023. Toujours dans ce cadre, 1 milliard de dollars a ensuite été consacré à l'aide aux pays d'accueil de réfugiés pour leur permettre de faire face à la COVID-19 et de se remettre de la pandémie. La Banque interaméricaine de développement s'est engagée à

fournir 1 milliard de dollars pour soutenir les pays qui ont reçu un afflux important et soudain de réfugiés.

67. Les banques multilatérales de développement, notamment la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque interaméricaine de développement, la Banque islamique de développement et la Banque mondiale ont pris l'engagement commun de soutenir la mise en œuvre du Pacte mondial sur les réfugiés au moyen de leur plateforme de coordination concernant la migration économique et les déplacements forcés. Il s'agira d'accroître l'appui aux communautés déplacées et d'accueil grâce à des instruments financiers et politiques et à la création de possibilités d'emploi par le secteur privé. La collaboration avec les acteurs bilatéraux du développement s'est renforcée, ceux-ci ayant un rôle plus important dans le cadre des interventions en faveur des réfugiés.

B. Système des Nations Unies et organisations internationales

68. Le HCR est resté déterminé à prendre part au programme de réforme des Nations Unies et a continué de coopérer étroitement avec les instances interorganisations, notamment le Comité permanent interorganisations (CPI) et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. En collaboration avec l'OIT, il a continué à promouvoir l'inclusion des réfugiés dans les programmes nationaux de protection sociale dans huit pays d'Afrique. Le Programme alimentaire mondial et le HCR ont mis en place un programme commun d'excellence et une plateforme de ciblage pour mieux répondre aux besoins fondamentaux des réfugiés et promouvoir leur autonomie. Le Haut-Commissariat et l'UNICEF ont lancé un plan d'action conjoint de deux ans visant à accroître l'accès des enfants réfugiés et rapatriés à la protection, à l'éducation et aux services WASH, et à promouvoir l'inclusion des enfants réfugiés dans les systèmes nationaux. Le HCR et l'OMS ont renforcé leur collaboration pour freiner la propagation de la COVID-19 et pour garantir que les réfugiés, les personnes déplacées dans leur pays et les autres populations déplacées puissent accéder aux services de santé.

69. En 2019, le HCR a coordonné des plans régionaux d'intervention pour les réfugiés liés aux conflits au Burundi, au Nigéria, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. Avec le PNUD, le Haut-Commissariat a codirigé le plan conjoint de retour et de réintégration pour les réfugiés du Burundi. Le HCR et l'OIM ont coordonné le plan d'intervention conjoint pour les réfugiés rohingya en 2019, en collaboration avec 48 organismes partenaires. Le plan d'intervention régional pour les réfugiés et les migrants du Venezuela (République bolivarienne du), lancé par le HCR et l'OIM en 2018, a été mis à jour en mai 2020 afin de tenir compte des besoins croissants en matière de protection et d'aide humanitaire.

C. Organisations non gouvernementales

70. Le HCR a continué à renforcer sa collaboration avec les ONG. Il a organisé des consultations au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, en Afrique australe et en Amérique du Sud pour mieux mobiliser les ONG au niveau régional. Il a encore amélioré ses politiques en matière de partenariats, notamment en publiant un [nouveau manuel](#) sur la question et en révisant sa politique sur les coûts d'appui aux programmes et en apportant un soutien accru aux ONG nationales. Plusieurs réformes ont été accélérées pour aider les partenaires à faire face à la COVID-19. Il s'agissait notamment d'accorder aux ONG une plus grande flexibilité en ce qui concerne les allocations budgétaires discrétionnaires, de permettre aux opérations nationales d'accélérer le déblocage des fonds aux partenaires et d'autoriser les signatures électroniques.

71. Dans le contexte du Fonds mondial sur les réfugiés, les ONG et les acteurs de la société civile ont eu un rôle clef dans la mobilisation des contributions en coparrainant des domaines d'intervention et en dirigeant des initiatives multipartites. Bien que les consultations annuelles d'ONG aient dû être reportées en raison de la COVID-19, le HCR a

mené des consultations virtuelles avec des ONG concernant les plans de préparation et d'intervention. Sachant que les acteurs religieux peuvent grandement contribuer à modifier les comportements au niveau local et peuvent accéder à des régions éloignées, le Haut-Commissariat s'est attaché à mobiliser davantage les organisations religieuses pour contribuer à la protection des personnes relevant de son mandat dans le cadre des mesures de riposte à la COVID-19.

72. En 2019, le HCR a versé environ 1,25 milliard de dollars à 900 ONG, respectant ainsi l'engagement qu'il avait pris dans le cadre du « Grand Bargain » de consacrer 25 % de ses dépenses de programme aux intervenants locaux et nationaux. Sur ce montant, quelque 664 millions de dollars ont été alloués à 915 intervenants locaux et nationaux, dont 498 millions de dollars à 709 ONG, soit le plus grand nombre de partenaires locaux et nationaux jamais enregistré par le HCR.

D. Secteur privé

73. Des progrès ont été réalisés en collaboration avec le secteur privé. Plus de 100 entreprises, fondations, cabinets d'avocats et réseaux d'investissement ont participé au Forum mondial sur les réfugiés et ont fait des promesses de dons d'une valeur supérieure à 250 millions de dollars. Les acteurs du secteur privé ont apporté des solutions innovantes pour améliorer l'accès des réfugiés aux programmes éducatifs numériques, aux possibilités d'emploi, aux services juridiques, à la connectivité, aux formations professionnelles et linguistiques, aux initiatives d'apprentissage par le jeu et aux énergies propres. Le HCR a recueilli un montant record de 6,2 millions de dollars dans le cadre de sa campagne annuelle pour le Ramadan. Les partenaires du secteur privé ont aidé les réfugiés et autres populations déplacées à faire face aux effets de la COVID-19, notamment sous la forme de contributions en nature de matériel d'hygiène, d'une aide à ceux qui participent à des interventions médicales de première ligne et de la fourniture d'un appui aux enfants réfugiés et autres enfants déplacés pour qu'ils puissent poursuivre leur scolarité grâce à l'enseignement à distance.

E. Autorités locales et réseaux de villes

74. Environ deux tiers des réfugiés et des personnes déplacées dans le monde vivent dans des zones urbaines, et le Pacte mondial sur les réfugiés fait des autorités locales des acteurs de première ligne pour ce qui est de la protection et de l'assistance aux populations déplacées. Le HCR a approfondi sa collaboration avec les autorités locales, les municipalités et les réseaux de villes afin de combattre la xénophobie et de faire progresser la mise en œuvre du Pacte dans les zones urbaines. Le HCR a collaboré avec des réseaux de maires et de villes, notamment le Conseil des maires pour les migrations. En conséquence, près de 50 engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés font appel à des autorités locales et des villes, qu'il s'agisse par exemple de politiques municipales ou d'initiatives de développement des capacités. Dans le cadre de la riposte à la COVID-19, le HCR a travaillé avec le Conseil des maires pour les migrations afin de créer un guide à l'intention des autorités locales comprenant des outils et des ressources pratiques pour protéger et aider les réfugiés pendant la pandémie ainsi qu'une liste de contrôle des initiatives politiques.

VIII. Réforme, responsabilité et contrôle

A. Réforme

75. Depuis janvier 2020, le HCR dispose d'une nouvelle structure régionalisée, avec des compétences décentralisées qui contribuent à renforcer la protection des personnes déplacées de force et des apatrides et à trouver des solutions : i) en améliorant et accélérant la prise des décisions par les représentants et les responsables du HCR sur le terrain ; ii) en simplifiant les procédures et en offrant une plus grande souplesse opérationnelle pour

répondre aux besoins des personnes relevant de la compétence de l'organisation ; iii) en donnant aux représentants et aux bureaux du HCR les moyens de traduire les objectifs globaux en stratégies régionales et de nouer des alliances durables avec des partenaires ; iv) en alignant présence et autorité du HCR au niveau régional sur celles des autres organismes, conformément aux réformes du système de développement des Nations Unies.

76. La mise en œuvre de ce modèle décentralisé requiert l'adaptation des systèmes et des procédures ainsi que du personnel spécialisé pour aider les directeurs régionaux à s'acquitter de leurs responsabilités. Les systèmes et procédures continuent d'être révisés afin de garantir la cohérence entre la prise des décisions sur le terrain et la gestion institutionnelle des risques et des opportunités au niveau mondial. Parmi les principaux changements adoptés au cours de la période considérée figure la révision du processus d'examen annuel des programmes et du cadre d'allocation des ressources, qui donne davantage de pouvoirs aux bureaux auxiliaires et permet aux représentants de collecter des fonds au niveau local. Le HCR a renforcé les comités régionaux des marchés et la gestion de ses actifs. La délégation de compétences aux opérations nationales et aux bureaux régionaux en matière de recrutement et de gestion du personnel est en cours. Elle s'inscrit dans le cadre de la transformation plus vaste de la gestion des ressources humaines, qui repose sur un modèle de partenariats axés sur le terrain.

B. Responsabilité et contrôle

77. Le HCR a renforcé son modèle des « trois lignes de défense » grâce à la nouvelle structure organisationnelle, ce qui a permis aux opérations nationales de mieux gérer les risques de première ligne, tout en laissant les bureaux régionaux se recentrer sur les fonctions de « deuxième ligne ». L'organisation a renforcé son système de contrôle interne avec l'introduction de déclarations de certification annuelles et de questionnaires d'auto-évaluation. Tous les représentants et les directeurs des divisions d'appui administratif en ont soumis, confirmant ainsi le fait qu'ils se chargeaient bien de mettre en place et de maintenir des contrôles internes adéquats dans leurs domaines respectifs. La déclaration globale de contrôle interne a été publiée sur la base des résultats de ces déclarations et des conclusions de plusieurs rapports de contrôle.

78. La mise en œuvre de l'initiative de gestion des risques 2.0 s'est poursuivie par le renforcement des systèmes, des structures, des capacités et des procédures nécessaires pour gérer efficacement les risques dans une grande organisation de terrain. Le Haut-Commissariat a renforcé les capacités et l'information du personnel et soutenu les efforts de gestion proactive des risques et des opportunités à l'aide d'un cadre amélioré de gestion des risques d'entreprise.

79. En 2019, le HCR a publié une nouvelle politique sur le contrôle indépendant qui fait la synthèse des initiatives passées en matière de promotion de la surveillance et de l'intégrité. Il a groupé toutes les fonctions de contrôle indépendant dans un cadre consolidé pour plus de cohérence, défini de nouvelles conditions d'emploi pour l'inspecteur général récemment nommé, précisé les différentes fonctions de contrôle interne indépendant (responsabilités et compétences) et décrit les rôles complémentaires des fonctions de contrôle externe indépendant. Parallèlement à cette politique, des instructions administratives sur la conduite des enquêtes au HCR ont été publiées, avec des lignes directrices sur les rôles, responsabilités, compétences, droits et obligations applicables. Les meilleures pratiques relatives aux enquêtes sur l'inconduite sexuelle et une approche centrée sur les victimes ont été intégrées dans les instructions.

80. En septembre 2019, le HCR a assumé la fonction de Champion du CPI pour la protection contre l'exploitation et le harcèlement sexuels. Plusieurs initiatives fondées sur les trois piliers que sont le renforcement de la prévention, l'extension des espaces sûrs et la promotion d'un usage respectueux de l'autorité se sont poursuivies. Des premières mesures ont été prises pour que toutes les initiatives de prévention et de répression de l'inconduite sexuelle soient guidées par une approche axée sur la victime. Parallèlement, le Haut-Commissariat s'est efforcé de promouvoir une culture organisationnelle de conduite éthique et d'intégrité, notamment au moyen d'activités de dialogue sur le code de conduite

du HCR ; d'une campagne active de voisinage ; de la mise en place d'une ligne d'assistance téléphonique permettant au personnel de faire part de ses préoccupations en toute confidentialité ; et d'un programme renforcé de protection contre les représailles.

IX. Contributions au HCR

81. Le budget annuel du HCR en 2019 s'est élevé à 8 635 millions de dollars et comprenait deux budgets supplémentaires pour répondre à des besoins imprévus liés aux situations d'urgence au Cameroun et au Venezuela. Malgré un niveau record de 4 217 millions de dollars de contributions, le HCR a encore enregistré un déficit de financement de plus de 44 %, contre 43 % en 2018.

82. En 2019, les dépenses du HCR se sont élevées à 4 415 millions de dollars, soit une augmentation de 189 millions de dollars, ou 4,5 %, par rapport à 2018. Il s'agit des dépenses les plus élevées jamais effectuées par le HCR, qui a démontré sa capacité d'entreprendre des activités lorsqu'il dispose de fonds supplémentaires.

83. En dépit des engagements pris dans le cadre du « Grand Bargain », les donateurs ont continué à verser davantage de fonds préaffectés. En effet, 70 % des revenus du HCR (soit 2,917 milliards de dollars) étaient réservés ou strictement réservés à un emploi déterminé. Le financement flexible, composé de fonds non préaffectés et de fonds à préaffectation souple, s'est élevé à 1 257 millions de dollars, soit 30 %. Sur ce montant, 659,5 millions de dollars n'étaient pas du tout réservés.

X. Conclusion

84. La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés conserve, à la veille de son soixante-dixième anniversaire, toute son importance, avec 1 % de l'humanité vivant aujourd'hui dans des situations de déplacements forcés. Alors que le monde s'efforce de surmonter une crise sanitaire qui a de graves effets sur la situation socioéconomique et la protection, le Pacte mondial sur les réfugiés fournit un cadre crucial pour une action collective et concertée visant à remédier aux déplacements forcés, à favoriser l'insertion des réfugiés et à tirer parti de la solidarité internationale et du partage des charges et des responsabilités dans un paysage international complexe et changeant.

85. Le Forum mondial sur les réfugiés a favorisé la collaboration, l'innovation et la volonté politique autour du Pacte mondial sur les réfugiés, en faisant progresser les initiatives visant à accroître le partage équitable des charges et des responsabilités et à créer des perspectives pour des millions de personnes déplacées et les communautés d'accueil dans le monde entier. Néanmoins, son succès dépendra de la mise en œuvre en temps voulu des engagements souscrits, de l'extension des bonnes pratiques et de l'élargissement continu de la base de soutien, notamment au moyen de partenariats multipartites. Pour ce faire, le HCR s'attache à faciliter le rapprochement entre les engagements financiers et les engagements politiques des pays d'accueil aux niveaux national, régional et mondial, et à suivre leur mise en œuvre. Il convoquera une réunion de hauts fonctionnaires en 2021 pour faire le point sur les progrès accomplis, recenser les lacunes restantes et définir les prochaines étapes afin de maintenir la dynamique.

86. Le Pacte mondial sur les réfugiés guidera l'action du HCR au cours des dix prochaines années et au-delà, en fournissant un outil puissant pour élargir la base de soutien aux réfugiés et aux communautés d'accueil, renforcer la protection, faire progresser l'inclusion et trouver des solutions. Grâce à sa structure et à ses méthodes de travail réformées, le HCR est mieux à même de protéger et d'aider les personnes déplacées et de soutenir les communautés d'accueil de façon plus responsable et au moyen de partenariats nouveaux et renforcés.

Tableau 1

Réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés, rapatriés (réfugiés et déplacés), apatrides, autres personnes relevant de la compétence du HCR et Vénézuéliens déplacés à l'étranger, par pays/territoire d'asile, fin 2019

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés				Réfugiés rapatriés ⁵	Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les personnes dans une situation apparentée à celle des déplacés ⁶	Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Autres personnes relevant de la compétence du HCR ⁹	Vénézuéliens déplacés à l'étranger ¹⁰	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)
	Réfugié ²	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴							
Afghanistan	72 228	-	72 228	251	8 402	2 553 390	-	-	447 093	-	3 081 364
Afrique du Sud ¹¹	89 285	-	89 285	188 296	-	-	-	-	-	-	277 581
Albanie ¹²	128	-	128	3	-	-	-	3 687	155	-	3 973
Algérie ¹³	98 604	-	98 604	1 666	-	-	-	-	-	-	100 270
Allemagne	1 146 685	-	1 146 685	309 262	-	-	-	14 947	-	-	1 470 894
Angola	25 802	-	25 802	30 192	-	-	-	-	62	-	56 056
Anguilla	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	11
Antigua-et-Barbuda	2	-	2	1	-	-	-	-	-	-	3
Arabie saoudite ¹⁴	320	-	320	2 331	-	-	-	70 000	-	-	72 651
Argentine	3 881	-	3 881	8 044	-	-	-	-	443	173 343	185 711
Arménie	3 412	14 573	17 985	173	-	-	-	961	-	-	19 119
Aruba	-	-	-	406	-	-	-	-	-	16 602	17 008
Australie ¹⁵	76 764	-	76 764	77 365	-	-	-	-	-	-	154 129
Autriche	135 955	-	135 955	26 725	-	-	-	1 132	-	-	163 812
Azerbaïdjan	1 108	-	1 108	180	-	652 326	-	3 585	-	-	657 199
Bahamas	12	-	12	18	-	-	-	-	-	-	30
Bahreïn	255	-	255	57	-	-	-	-	-	-	312
Bangladesh ¹⁶	854 782	-	854 782	38	-	-	-	854 704	-	-	854 820
Barbade	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	7
Bélarus	2 734	-	2 734	143	-	-	-	6 466	-	-	9 343
Belgique	61 677	-	61 677	10 893	-	-	-	10 933	-	-	83 503
Belize	28	-	28	2 151	-	-	-	-	3 390	-	5 569
Bénin	1 244	-	1 244	380	-	-	-	-	-	-	1 624
Bolivie (État plurinational de)	878	-	878	244	-	-	-	-	-	5 472	6 594
Bosnie-Herzégovine	5 248	-	5 248	726	-	96 421	-	75	53 725	-	156 195
Botswana	1 115	-	1 115	153	-	-	-	-	7	-	1 275
Brésil	32 860	-	32 860	207 309	-	-	-	7	-	123 507	363 683
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	20 863	-	-	20 863
Bulgarie	20 451	-	20 451	1 070	-	-	-	116	-	-	21 637
Burkina Faso	25 868	-	25 868	34	-	560 033	-	-	-	-	585 935
Burundi	78 473	-	78 473	9 003	21 181	33 256	-	974	1 904	-	144 791

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés				Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les		Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Autres personnes relevant de la compétence du HCR ⁹	Vénézuéliens déplacés à l'étranger ¹⁰	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	personnes dans une situation apparentée à celle des déplacés ⁶					
Cabo Verde	-	-	-	-	-	-	-	115	-	-	115
Cambodge	-	-	-	27	-	-	-	57 444	-	-	57 471
Cameroun	406 260	-	406 260	9 948	1	950 263	347 923	-	20	-	1 714 415
Canada	101 760	-	101 760	97 012	-	-	-	3 790	-	-	202 562
Chili	2 053	-	2 053	8 545	-	-	-	-	2 073	452 712	465 383
Chine ¹⁷	303 381	-	303 381	660	-	-	-	-	-	-	304 041
Chypre	12 325	-	12 325	18 843	-	-	-	-	4 000	-	35 168
Colombie ¹⁸	646	-	646	9 119	31	7 976 412	-	11	400 000	1 771 237	10 157 456
Costa Rica	6 217	-	6 217	87 190	-	-	-	231	69	20 828	114 535
Côte d'Ivoire ¹⁹	2 021	-	2 021	169	3 252	-	-	955 399	69	-	960 910
Croatie	916	-	916	467	13	-	-	2 886	4 030	-	8 312
Cuba	237	-	237	33	-	-	-	-	3	-	273
Curaçao	47	-	47	348	-	-	-	-	-	16 190	16 585
Danemark	37 540	-	37 540	1 452	-	-	-	8 672	-	-	47 664
Djibouti	19 641	-	19 641	11 153	-	-	-	-	-	-	30 794
Égypte	258 401	-	258 401	66 335	-	-	-	4	-	-	324 740
El Salvador	52	-	52	33	-	71 500	-	-	6 800	-	78 385
Émirats arabes unis	1 247	-	1 247	7 270	-	-	-	-	136	-	8 653
Équateur	54 624	49 950	104 574	25 025	-	-	-	-	-	374 045	503 644
Érythrée	199	-	199	-	434	-	-	-	17	-	650
Espagne	57 761	-	57 761	133 030	-	-	-	4 246	-	-	195 037
Estonie ²⁰	334	-	334	39	-	-	-	75 599	-	-	75 972
Eswatini	945	-	945	976	-	-	-	-	-	-	1 921
États-Unis d'Amérique	341 711	-	341 711	847 601	-	-	-	-	-	-	1 189 312
Éthiopie	733 125	-	733 125	1 687	144	1 733 628	1 303 736	-	392	-	3 772 712
Fédération de Russie	42 433	-	42 433	1 462	5	-	-	68 209	-	-	112 109
Fidji	13	-	13	7	-	-	-	-	-	-	20
Finlande	23 473	-	23 473	8 335	-	-	-	2 801	-	-	34 609
France	407 923	-	407 923	102 157	-	-	-	1 521	-	-	511 601
Gabon	459	-	459	78	-	-	-	-	-	-	537
Gambie	4 308	-	4 308	209	-	-	-	-	-	-	4 517
Géorgie	1 360	-	1 360	1 126	-	286 216	-	559	593	-	289 854
Ghana	11 948	-	11 948	1 515	-	-	-	-	-	-	13 463
Grèce	68 219	12 249	80 468	105 698	-	-	-	4 734	-	-	190 900
Grenade	3	-	3	1	-	-	-	-	-	-	4
Guatemala	416	-	416	632	-	-	-	-	110 600	-	111 648
Guinée	4 965	-	4 965	1 991	-	-	-	-	-	-	6 956
Guinée-Bissau	1 852	-	1 852	36	-	-	-	-	-	-	1 888

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés				Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les		Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Autres personnes relevant de la compétence du HCR ⁹	Vénézuéliens déplacés à l'étranger ¹⁰	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)
	Réfugié ²	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Personnes dans une situation apparentée à celle des déplacés ⁶					
Guyana	17	-	17	62	-	-	-	-	1	22 000	22 080
Haïti	2	-	2	9	-	-	-	-	-	-	11
Honduras	76	-	76	110	-	247 090	-	-	6 000	-	253 276
Hong Kong (Chine)	130	-	130	-	-	-	-	-	-	-	130
Hongrie	5 772	-	5 772	234	-	-	-	76	-	-	6 082
Îles Caïmanes	36	-	36	13	-	-	-	-	-	52	101
Îles Salomon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Turques et Caïques	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Îles Vierges britanniques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde ²¹	195 105	-	195 105	12 229	-	-	-	17 730	-	-	207 334
Indonésie ²²	10 295	-	10 295	3 362	-	-	-	582	-	-	13 657
Iran (République islamique d')	979 435	-	979 435	33	4	-	-	-	-	-	979 472
Iraq ²³	273 992	-	273 992	12 938	101	1 414 632	431 130	47 253	16	-	2 180 062
Irlande	7 800	-	7 800	7 880	-	-	-	99	-	-	15 779
Islande	916	-	916	407	-	-	-	48	-	-	1 371
Israël	1 789	14 332	16 121	38 490	-	-	-	42	-	-	54 653
Italie	207 619	-	207 619	47 046	-	-	-	15 822	-	-	270 487
Jamaïque	1	-	1	4	-	-	-	-	-	121	126
Japon ²⁴	1 465	-	1 465	29 123	-	-	-	687	-	-	31 275
Jordanie ²⁵	693 684	-	693 684	51 305	-	-	-	-	2 127	-	747 116
Kazakhstan	524	-	524	218	-	-	-	8 386	-	-	9 128
Kenya	438 901	-	438 901	50 846	-	-	-	18 500	-	-	508 247
Kirghizistan ²⁶	353	-	353	164	-	-	-	58	-	-	575
Koweït	692	-	692	1 073	-	-	-	92 020	-	-	93 785
Lesotho	147	-	147	79	-	-	-	-	-	-	226
Lettonie ²⁷	672	-	672	52	-	-	-	216 851	-	-	217 575
Liban	916 156	-	916 156	12 123	-	-	-	-	7 885	-	936 164
Libéria	8 238	-	8 238	16	6	-	-	-	-	-	8 260
Libye	4 739	-	4 739	40 719	-	355 672	4 369	-	-	-	405 499
Liechtenstein	132	-	132	30	-	-	-	-	-	-	162
Lituanie	1 826	-	1 826	424	-	-	-	2 904	-	-	5 154
Luxembourg	2 572	-	2 572	1 785	-	-	-	83	-	-	4 440
Macao (Chine)	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
Macédoine du Nord	208	145	353	80	-	-	-	567	-	-	1 000
Madagascar	116	-	116	133	-	-	-	-	-	-	249
Malaisie ²⁸	127 940	1 155	129 095	50 649	-	-	-	108 332	55 000	-	243 784
Malawi	14 086	-	14 086	30 299	-	-	-	-	237	-	44 622
Mali	26 670	-	26 670	1 008	5 249	207 751	35 101	-	-	-	275 779

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés				Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les		Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Autres personnes relevant de la compétence du HCR ⁹	Vénézuéliens déplacés à l'étranger ¹⁰	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)
	Réfugiés ²	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	personnes dans une situation apparentée à celle des déplacés ⁶					
Malte	8 911	-	8 911	3 690	-	-	-	-	-	-	12 601
Maroc	6 656	-	6 656	3 100	-	-	-	-	-	-	9 756
Maurice	20	-	20	7	-	-	-	-	-	-	27
Mauritanie	58 909	26 000	84 909	1 549	-	-	-	-	-	-	86 458
Mexique	28 533	-	28 533	69 470	-	-	-	13	140 710	52 982	291 708
Monaco	22	-	22	-	-	-	-	-	-	-	22
Mongolie	6	-	6	4	-	-	-	17	10	-	37
Monténégro	662	-	662	489	-	-	-	142	12 275	-	13 568
Mozambique	4 708	-	4 708	20 983	-	180 516	-	-	-	-	206 207
Myanmar ²⁹	-	-	-	-	879	312 018	1 641	600 000	-	-	773 652
Namibie	3 188	-	3 188	1 909	14	-	-	-	9	-	5 120
Nauru	763	-	763	416	-	-	-	-	-	-	1 179
Népal ³⁰	19 574	-	19 574	60	-	-	-	-	534	-	20 168
Nicaragua	327	-	327	131	-	-	-	-	514	1	973
Niger	180 006	-	180 006	37 919	-	191 902	-	-	32 072	-	441 899
Nigéria	54 166	-	54 166	1 033	134	2 195 779	18 356	-	-	-	2 269 468
Norvège	53 888	-	53 888	1 538	-	-	-	2 272	-	-	57 698
Nouvelle-Zélande	2 747	-	2 747	579	-	-	-	-	-	-	3 326
Oman	307	-	307	256	-	-	-	-	-	-	563
Ouganda	1 359 464	-	1 359 464	21 658	3	-	-	-	2 304 506	-	3 685 631
Ouzbékistan ³¹	14	-	14	-	1	-	-	97 346	-	-	97 361
Pakistan	1 419 606	-	1 419 606	8 541	7	100 680	18	-	-	-	1 528 852
Panama	2 557	-	2 557	17 682	-	-	-	-	-	115 768	136 007
Papouasie-Nouvelle-Guinée	9 707	-	9 707	133	-	-	-	-	-	-	9 840
Paraguay	1 016	-	1 016	694	-	-	-	-	-	3 588	5 298
Pays-Bas	94 430	-	94 430	15 622	-	-	-	1 951	-	-	112 003
Pérou	2 879	-	2 879	487 078	-	-	-	-	-	377 864	867 821
Philippines ³²	690	-	690	333	-	178 897	115 106	383	129 734	-	425 143
Pologne	12 673	-	12 673	4 791	-	-	-	1 328	-	-	18 792
Portugal	2 387	-	2 387	1 079	-	-	-	14	-	-	3 480
Qatar	203	-	203	100	-	-	-	1 200	-	-	1 503
République arabe syrienne ³³	16 213	-	16 213	12 069	94 977	6 146 994	477 360	160 000	30 971	-	6 938 584
République centrafricaine	7 175	-	7 175	311	46 523	669 906	90 672	-	-	-	814 587
République de Corée	3 215	-	3 215	25 577	-	-	-	197	-	-	28 989
République démocratique du Congo ³⁴	523 734	-	523 734	3 197	23 861	5 014 253	2 134 349	-	-	-	7 699 394
République démocratique populaire lao	1	-	1	1	-	-	-	-	-	-	2
République de Moldova	423	-	423	107	-	-	-	3 500	-	-	4 030

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés				Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les		Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Autres personnes relevant de la compétence du HCR ⁹	Vénézuéliens déplacés à l'étranger ¹⁰	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)
	Réfugié ²	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Personnes dans une situation apparentée à celle des déplacés ⁶					
République dominicaine ³⁵	171	-	171	562	-	-	-	-	-	33 816	34 549
République du Congo	25 670	-	25 670	14 416	4	134 430	5 312	-	11 773	-	191 605
République-Unie de Tanzanie	242 171	-	242 171	29 558	-	-	-	-	23 866	-	295 595
Roumanie	3 882	-	3 882	922	-	-	-	192	-	-	4 996
Royaume-Uni	133 094	-	133 094	61 968	-	-	-	161	-	-	195 223
Rwanda	145 057	-	145 057	495	2 149	-	-	-	5 324	-	153 025
Sainte-Lucie	2	-	2	1	-	-	-	-	-	-	3
Saint-Kitts-et-Nevis	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Saint-Martin (partie néerlandaise)	6	-	6	3	-	-	-	-	1	-	10
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	38	38
Samoa	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Sénégal	14 469	-	14 469	1 804	-	-	-	-	-	-	16 273
Serbie et Kosovo : S/RES/1244 (1999)	26 433	-	26 433	282	39	214 696	165	1 951	5 833	-	249 399
Sierra Leone	443	-	443	-	-	-	-	-	-	-	443
Singapour	2	-	2	-	-	-	-	1 303	1	-	1 306
Slovaquie	977	-	977	10	-	-	-	1 523	-	-	2 510
Slovénie	751	-	751	329	-	-	-	4	-	-	1 084
Somalie	17 883	-	17 883	17 789	6 243	2 648 000	22 555	-	152	-	2 712 622
Soudan	1 055 489	-	1 055 489	15 545	2 191	1 885 782	-	-	3 694	-	2 962 701
Soudan du Sud	298 313	-	298 313	3 682	99 817	1 665 815	276 463	-	10 000	-	2 354 090
Sri Lanka	1 045	-	1 045	361	1 068	25 110	10 363	-	-	-	37 947
Suède	253 794	-	253 794	28 075	-	-	-	30 305	-	-	312 174
Suisse	110 168	-	110 168	11 200	-	-	-	-	-	-	121 368
Suriname	52	-	52	1 429	-	-	-	-	-	-	1 481
Tadjikistan	3 791	-	3 791	1 413	-	-	-	7 151	-	-	12 355
Tchad	442 672	-	442 672	3 759	308	170 278	-	-	122 359	-	739 376
Tchéquie	2 058	-	2 058	1 657	-	-	-	1 394	413	-	5 522
Thaïlande ³⁶	50 067	47 504	97 571	847	-	-	-	475 009	119	-	573 425
Timor-Leste	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Togo	11 968	-	11 968	696	30	-	-	-	-	-	12 694
Tonga	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Trinité-et-Tobago	2 321	-	2 321	17 367	-	-	-	-	200	7 664	27 552
Tunisie	1 746	-	1 746	1 523	-	-	-	-	17	-	3 286
Turkménistan ³⁷	22	-	22	-	-	-	-	3 688	-	-	3 710
Turquie ³⁸	3 579 531	-	3 579 531	328 257	-	-	-	1	-	-	3 907 789
Ukraine ³⁹	2 172	-	2 172	2 430	1	734 000	-	35 642	1 680 000	-	2 454 245
Uruguay	516	-	516	13 750	-	-	-	-	2	14 362	28 630

Pays/territoire d'asile ¹	Réfugiés				Déplacés relevant de la compétence du HCR, y compris les		Déplacés rapatriés ⁷	Personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie ⁸	Autres personnes relevant de la compétence du HCR ⁹	Vénézuéliens déplacés à l'étranger ¹⁰	Personnes relevant de la compétence du HCR (total)
	Réfugié ²	Personnes se trouvant dans une situation apparentée à celle des réfugiés ³	Réfugiés et personnes se trouvant dans une situation apparentée (total)	Demandeurs d'asile (procédure en cours) ⁴	Réfugiés rapatriés ⁵	Personnes dans une situation apparentée à celle des déplacés ⁶					
Vanuatu	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	2
Venezuela (République bolivarienne du)	8 945	58 810	67 755	49	-	-	-	-	494 503	-	562 307
Viet Nam	1	-	1	-	-	-	-	30 581	-	-	30 582
Yémen	268 511	-	268 511	10 682	3	3 625 716	69 174	-	14	-	3 974 100
Zambie	57 521	-	57 521	5 075	-	-	-	-	23 275	-	85 871
Zimbabwe ⁴⁰	8 959	-	8 959	11 533	132	270 000	-	-	959	-	291 583
Total	20 221 181	224 718	20 445 899	4 149 853	317 207	43 503 362	5 343 793	4 161 979	6 140 688	3 582 203	86 531 669
Bureaux du HCR											
Afrique australe	755 296	-	755 296	307 248	24 011	5 599 199	2 139 661	-	36 322	-	8 861 737
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique et région des Grands Lacs	4 388 716	-	4 388 716	161 416	132 162	7 966 481	1 602 754	19 474	2 349 855	-	16 620 858
Afrique de l'Ouest et centrale	1 204 732	-	1 204 732	60 906	55 503	4 945 912	492 052	955 514	154 520	-	7 869 139
Total Afrique	6 348 744	-	6 348 744	529 570	211 676	18 511 592	4 234 467	974 988	2 540 697	-	33 351 734
Amériques	592 892	108 760	701 652	1 902 133	31	8 295 002	-	4 052	1 165 309	3 582 203	15 650 382
Asie et Pacifique	4 133 666	48 659	4 182 325	212 396	10 361	3 170 095	127 128	2 284 461	632 492	-	9 505 943
Europe	6 543 455	26 967	6 570 422	1 242 168	58	1 983 659	165	527 959	1 761 024	-	12 085 455
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2 602 424	40 332	2 642 756	263 586	95 081	11 543 014	982 033	370 519	41 166	-	15 938 155
Total	20 221 181	224 718	20 445 899	4 149 853	317 207	43 503 362	5 343 793	4 161 979	6 140 688	3 582 203	86 531 669
Grandes régions telles que définies par l'ONU											
Afrique	6 777 799	26 000	6 803 799	644 462	211 676	18 867 264	4 238 836	974 992	2 540 714	-	34 281 743
Amérique du Nord et Caraïbes	446 151	-	446 151	964 844	-	-	-	3 790	202	96 494	1 511 481
Amérique latine	146 741	108 760	255 501	937 289	31	8 295 002	-	262	1 165 107	3 485 709	14 138 901
Asie	9 814 777	77 564	9 892 341	631 166	105 442	15 295 979	1 104 792	2 660 082	678 233	-	29 254 720
Europe	2 945 719	12 394	2 958 113	893 589	58	1 045 117	165	522 853	1 756 431	-	7 176 326
Océanie	89 994	-	89 994	78 503	-	-	-	-	1	-	168 498
Total	20 221 181	224 718	20 445 899	4 149 853	317 207	43 503 362	5 343 793	4 161 979	6 140 688	3 582 203	86 531 669

Notes :

Les données sont généralement fournies par les gouvernements, sur la base de leurs propres définitions et méthodes de collecte. Toutes les données sont provisoires et susceptibles d'évoluer.

La présence d'un tiret (-) signifie que la valeur est nulle ou que les données sont indisponibles ou sans objet. Voir <https://www.unhcr.org/refugee-statistics>.

¹ Pays ou territoire d'asile ou de résidence.

² Personnes reconnues comme réfugiés en vertu de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, son Protocole de 1967, de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, de la définition des réfugiés contenue dans la Déclaration de Carthage sur les réfugiés de 1984 telle qu'incorporée dans les législations nationales, des personnes reconnues conformément au Statut du HCR, personnes bénéficiant de formes complémentaires de protection et personnes bénéficiant d'une protection temporaire. En l'absence de données du Gouvernement, dans de nombreux pays industrialisés, le HCR a estimé le nombre de réfugiés en se basant sur le nombre de personnes ayant obtenu le statut de réfugié sur une période de dix ans.

³ Cette catégorie de nature descriptive comprend les groupes de personnes qui sont en dehors de leur pays ou territoire d'origine et qui font face à des risques semblables à ceux que connaissent les réfugiés en matière de protection mais qui n'ont pas le statut de réfugié pour des raisons pratiques ou autres.

⁴ Demandeurs d'asile qui ont demandé une protection internationale et dont la demande de statut de réfugié n'a pas encore été examinée. Dans ce tableau il s'agit de personnes dont les demandes étaient en cours à la fin de 2019, quelle que soit la date à laquelle ces demandes ont été déposées.

⁵ Réfugiés qui sont retournés sur leur lieu d'origine en 2019. *Source* : pays d'origine et pays d'asile.

⁶ Personnes ou groupes de personnes qui ont été forcés ou obligés de fuir ou de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, d'une situation de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi une frontière d'État internationalement reconnue. Pour les besoins statistiques du HCR, cette population n'inclut que les personnes déplacées par un conflit auxquelles le Bureau accorde une protection et/ou une assistance.

⁷ Déplacés relevant de la compétence du HCR qui sont retournés sur leur lieu d'origine en 2019.

⁸ Personnes qu'aucun pays ne considère comme ses ressortissants en vertu de sa législation. Il s'agit des personnes qui relèvent du mandat du HCR en matière d'apatridie du fait qu'elles sont apatrides au sens de la définition internationale, mais des pays comptent également dans cette catégorie les personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. Le chiffre indiqué comprend les apatrides qui sont également des réfugiés ou des demandeurs d'asile du Myanmar, des personnes déplacées au Myanmar ou d'autres personnes relevant de la compétence du HCR. Les rapports statistiques du HCR suivent généralement une méthodologie qui rend compte d'un seul statut juridique pour chaque personne relevant de sa compétence. Cependant, en raison de l'ampleur extraordinaire de la population apatride déplacée du Myanmar, le HCR considère qu'il est important de refléter le double statut que ce groupe de population possède, en attendant une révision des rapports du HCR sur l'apatridie. Voir le tableau 5 de l'annexe sur <http://www.unhcr.org/refugee-statistics/2019GTannextableSTA.xls> pour des notes détaillées.

⁹ Personnes qui n'entrent pas nécessairement directement dans les autres catégories mais auxquelles le HCR peut offrir une protection et/ou une assistance pour des raisons humanitaires ou d'autres raisons particulières.

¹⁰ Les Vénézuéliens déplacés à l'étranger sont des personnes d'origine vénézuélienne susceptibles d'avoir besoin d'une protection internationale selon les critères énoncés dans la Déclaration de Carthagène, mais qui n'ont pas demandé l'asile dans le pays où elles se trouvent. Quel que soit leur statut, les Vénézuéliens déplacés ont besoin d'une protection contre les retours forcés et d'un accès aux services de base. Le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations collaborent avec cette population en dirigeant la plateforme régionale de coordination interinstitutions, qui vise à renforcer les aspects liés à la protection et à apporter des réponses cohérentes dans toute la région, conformément aux normes des droits de l'homme.

¹¹ Le nombre total de réfugiés était de 78 398 fin 2019. Les chiffres des annexes 1 et 2 se rapportent à la fin de l'année 2018, car les données ventilées validées sur les pays d'origine pour 2019 n'étaient pas disponibles au moment de la publication.

¹² Le nombre d'apatrides provient d'un recensement effectué en 2011 et a été ajusté pour tenir compte du nombre de personnes dont la nationalité alors indéterminée a été confirmée entre 2011 et 2019.

¹³ D'après le Gouvernement algérien, quelque 165 000 réfugiés sahraouis vivent dans les camps de Tindouf. Les données statistiques relatives aux réfugiés sont destinées à des fins strictement humanitaires. On estime que le nombre total de personnes nécessitant des services d'aide humanitaire est beaucoup plus élevé que le nombre communiqué.

¹⁴ Le HCR vérifie le nombre d'apatrides auprès du Gouvernement saoudien.

¹⁵ La méthode utilisée pour estimer le nombre de réfugiés en Australie est en cours de révision et pourrait être adaptée dans les prochains rapports. Le chiffre des demandeurs d'asile est fondé sur le nombre de demandes de visas de protection.

¹⁶ Le chiffre indiqué comprend 854 704 apatrides de l'ethnie rohingya qui sont également comptés comme réfugiés du Myanmar, principalement de l'État Rakhine. Les rapports statistiques du HCR suivent généralement une méthode qui ne fait état que d'un seul statut juridique pour chaque personne relevant de sa compétence. Cependant, en raison de l'importance de la population apatride rohingya déplacée du Myanmar, le HCR considère qu'il est important de refléter le double statut de ce groupe de population, à la fois déplacé et apatride. Cette approche est utilisée pour le Bangladesh depuis 2017.

¹⁷ Les 303 100 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient en pratique de la protection du Gouvernement chinois.

¹⁸ Le chiffre des « Autres personnes relevant de la compétence du HCR » a été fourni par le Gouvernement colombien. En ce qui concerne les chiffres sur l'apatridie, en 2019, la Colombie a accordé la nationalité par la naissance à 28 500 enfants de nationalité indéterminée nés en Colombie de parents vénézuéliens déplacés. Comme ces enfants ont été identifiés comme des personnes de nationalité indéterminée et ont obtenu la nationalité colombienne en 2019, cela n'a pas eu d'effets sur les chiffres communiqués.

¹⁹ Le nouveau chiffre sur l'apatridie est fondé sur un recensement de 2019 réalisé conjointement par le Gouvernement et le HCR.

²⁰ Presque toutes les personnes enregistrées comme apatrides ont une résidence permanente et jouissent de plus de droits que ceux prévus dans la Convention de 1954 relative au statut des apatrides.

²¹ Le chiffre total correspond à 17 730 apatrides de l'ethnie rohingya qui sont également comptés comme réfugiés ou demandeurs d'asile du Myanmar, principalement de l'État Rakhine. Les rapports statistiques du HCR suivent généralement une méthode qui ne fait état que d'un seul statut juridique pour chaque personne relevant de sa compétence. Cependant, en raison de l'importance de la population apatride rohingya déplacée du Myanmar, le HCR considère qu'il est important de refléter le double statut de ce groupe de population en tant que déplacés et apatrides. Cette approche a été utilisée pour la première fois en Inde en 2019.

²² Le chiffre total correspond à 582 apatrides de l'ethnie rohingya qui sont également comptés comme réfugiés ou demandeurs d'asile du Myanmar, principalement de l'État Rakhine. Les rapports statistiques du HCR suivent généralement une méthode qui ne fait état que d'un seul statut juridique pour chaque personne relevant de sa compétence. Cependant, en raison de l'importance de la population apatride rohingya déplacée du Myanmar, le HCR considère qu'il est important de refléter le double statut de ce groupe de population en tant que déplacés et apatrides. Cette approche a été utilisée pour la première fois en Indonésie en 2019. Il existerait aussi une population potentiellement importante de personnes apatrides non déplacées pour lesquelles aucune donnée n'est disponible.

²³ En attendant une étude plus précise sur l'apatridie en Iraq, le chiffre est une estimation fondée sur diverses sources.

²⁴ Les chiffres sont des estimations du HCR.

²⁵ La population de réfugiés en Jordanie comprend 34 300 Iraquiens enregistrés auprès du HCR. Le Gouvernement jordanien a estimé le nombre d'Iraquiens à 400 000 personnes fin mars 2015. Ce chiffre inclut les réfugiés et d'autres catégories d'Iraquiens.

²⁶ Les 58 personnes étaient toutes sur le point d'achever leurs formalités de naturalisation ou de confirmation de la citoyenneté.

²⁷ Les chiffres relatifs aux personnes relevant du mandat du HCR en matière d'apatridie concernent les personnes couvertes par deux lois lettones : 169 personnes relèvent de la loi du 17 février 2004 sur les personnes apatrides et 216 682 de la loi du 25 avril 1995 sur le statut des citoyens de l'ex-URSS qui ne sont pas des citoyens lettons ni d'aucun autre État (« non-citoyens »). Les « non-citoyens » ont le droit de résider en Lettonie *ex lege* et ont un certain nombre de droits et d'obligations qui vont généralement au-delà des droits prévus dans la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, notamment le droit d'être protégés contre l'expulsion. En tant que tels, les « non-citoyens » pourraient actuellement être considérés comme des personnes auxquelles la Convention n'est pas applicable conformément à l'article 1.2 ii).

²⁸ Le nombre total d'apatrides en Malaisie comprend 9 040 personnes non déplacées qui peuvent avoir droit à la nationalité malaisienne en vertu de la loi. Ce nombre est fondé sur un programme d'enregistrement et d'assistance juridique communautaire entrepris en Malaisie occidentale par une ONG locale, avec le soutien technique du HCR. Parmi les personnes enregistrées, 930 ont acquis la nationalité malaisienne en 2019. Le chiffre total des cas d'apatridie recensés comprend également 99 292 apatrides de l'ethnie rohingya qui sont également comptés comme réfugiés ou demandeurs d'asile en provenance du Myanmar, principalement de l'État Rakhine. Les rapports statistiques du HCR suivent généralement une méthode qui ne fait état que d'un seul statut juridique pour chaque personne relevant de sa compétence. Cependant, en raison de l'importance de la population apatride rohingya déplacée du Myanmar, le HCR considère qu'il est important de refléter le double statut de ce groupe de population, à la fois déplacé et apatride. Cette approche a été utilisée pour la première fois en Malaisie en 2019.

²⁹ Le nombre estimatif de personnes relevant de la compétence du mandat sur l'apatridie concerne les apatrides de l'ethnie rohingya dans l'État Rakhine et comprend également les personnes déplacées apatrides au Myanmar. Le nombre de personnes de nationalité indéterminée résidant dans d'autres États ou régions du Myanmar n'est pas disponible actuellement. Le nombre d'apatrides restant dans l'État Rakhine suite aux violences de 2016 et 2017 et aux départs à grande échelle vers le Bangladesh est fondé sur des estimations détaillées pour chaque groupe de villages faites par le HCR, d'autres organismes des Nations Unies et des ONG au début de 2018, qui ont conclu qu'entre 532 000 et 600 000 Rohingyas restaient dans l'État Rakhine (y compris environ 140 886 Rohingyas déplacés dans le pays). Pour les besoins du présent rapport, la fourchette supérieure de cette estimation a été utilisée.

³⁰ Diverses études estiment qu'un grand nombre de personnes n'ont pas de certificat de citoyenneté au Népal. Bien que ces personnes ne soient pas nécessairement toutes apatrides, le HCR a travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement népalais et ses partenaires pour remédier à cette situation.

³¹ Le chiffre des apatrides renvoie aux apatrides ayant une résidence permanente signalés par le Gouvernement ouzbek en décembre 2019 dans le cadre de l'examen du douzième rapport périodique de l'Ouzbékistan sur l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. On ne dispose pas d'informations sur les autres catégories d'apatridie.

³² Le chiffre actualisé est fondé sur de meilleures informations concernant les personnes d'origine indonésienne qui ont acquis la nationalité.

³³ Selon des rapports, de nombreux apatrides ont été naturalisés depuis 2011, mais aucun chiffre officiel n'est encore confirmé.

³⁴ Le chiffre concernant les retours de déplacés a été publié par la « Commission de mouvements de population » et couvre la période d'avril 2018 à septembre 2019.

³⁵ Le HCR travaille avec les autorités et d'autres acteurs pour déterminer la taille de la population qui a trouvé une solution efficace en matière de nationalité en vertu de la loi 169-14. Depuis l'adoption de la loi 169-14 en mai 2014, des mesures importantes ont été prises par la République dominicaine pour confirmer la nationalité dominicaine par la validation des certificats de naissance des personnes nées dans le pays de deux parents migrants avant 2007. Selon les informations communiquées par la délégation dominicaine lors du débat de haut niveau sur l'apatridie de 2019, environ 48 % de la population totale du groupe A, soit 61 049 personnes, ont été autorisées par le Conseil national électoral à demander des documents sur leur nationalité. En outre, en décembre 2019, plus de 1 700 personnes du groupe B (dont 900 enfants) avaient soumis des demandes de naturalisation au Ministère de l'intérieur et de la police. Toutefois, aucune décision de naturalisation concernant cette population n'a été prise à ce jour.

³⁶ Le chiffre total des cas d'apatridie comprend 474 888 apatrides non déplacés signalés par le Gouvernement royal thaïlandais et enregistrés dans le système national d'enregistrement des faits d'état civil en décembre 2019. Ce chiffre comprend 119 apatrides d'origine ethnique rohingya du Myanmar qui sont également comptés comme autres personnes relevant de la compétence du HCR. Les rapports statistiques du HCR suivent généralement une méthode qui ne fait état que d'un seul statut pour chaque personne relevant de la compétence du HCR. Cependant, en raison de l'importance de la population apatride rohingya déplacée du Myanmar, le HCR considère qu'il est important de refléter le double statut de ce groupe de population en tant qu'autres personnes relevant de la compétence du HCR et en tant qu'apatrides. Cette approche a été utilisée pour la première fois pour la Thaïlande en 2019.

³⁷ En l'absence de données officielles, le chiffre indiqué se réfère aux apatrides et aux personnes de nationalité indéterminée identifiées par les organisations partenaires du HCR au Turkménistan. La diminution du chiffre communiqué est due à la naturalisation au Turkménistan et à la confirmation de la nationalité par un pays tiers.

³⁸ Les chiffres concernant les réfugiés sont des estimations du Gouvernement.

³⁹ Le nombre de personnes déplacées a été aligné sur la méthodologie interinstitutions définie dans l'Aperçu des besoins humanitaires 2020. Le chiffre des autres personnes relevant du mandat du HCR concerne des personnes qui ont des besoins de protection particuliers et vivent dans des zones non contrôlées par le Gouvernement ou dans un rayon de 20 kilomètres de la ligne de contact dans des zones contrôlées par le Gouvernement.

⁴⁰ Une étude est en cours pour fournir une estimation révisée du chiffre d'apatrides.

Tableau 2

Budget et dépenses du HCR en 2019

(En dollars des États-Unis)

Sous-région/région	Grand livre	Pilier 1	Pilier 2	Pilier 3	Pilier 4	Total
		Programme relatif aux réfugiés	Programme relatif aux apatrides	Projets de réintégration	Projets relatifs aux déplacés	
Afrique de l'Ouest	Budget	180 592 744	10 352 157	37 624 511	59 326 284	287 895 697
	Dépenses	134 266 057	6 450 998	11 632 820	32 050 326	184 400 200
Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique	Budget	1 398 660 091	5 788 161	156 010 483	121 987 863	1 682 446 598
	Dépenses	640 231 951	2 257 051	34 713 377	75 312 519	752 514 898
Afrique centrale et région des Grands Lacs	Budget	469 560 282	2 817 860	31 569 912	91 297 824	595 245 878
	Dépenses	223 024 052	742 175	19 798 047	66 870 514	310 434 789
Afrique australe	Budget	100 082 262	1 513 290		8 712 717	110 308 269
	Dépenses	66 944 628	1 363 026		5 667 724	73 975 378
Total partiel, Afrique	Budget	2 148 895 380	20 471 468	225 204 907	281 324 688	2 675 896 442
	Dépenses	1 064 466 687	10 813 250	66 144 244	179 901 083	1 321 325 265
Bureau régional et activités pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord	Budget	60 962 518				60 962 518
	Dépenses	7 108 845				7 108 845
Moyen-Orient	Budget	1 251 132 894	1 633 543	259 382 854	904 704 774	2 416 854 065
	Dépenses	685 330 021	1 100 337	17 180 980	402 207 560	1 105 818 898
Afrique du Nord	Budget	246 000 941			26 968 830	272 969 771
	Dépenses	132 723 432			7 083 269	139 806 702
Total partiel, Afrique du Nord et Moyen-Orient	Budget	1 558 096 353	1 633 543	259 382 854	931 673 604	2 750 786 354
	Dépenses	825 162 298	1 100 337	17 180 980	409 290 830	1 252 734 445
Bureau régional et activités pour l'Asie et le Pacifique	Budget	5 187 578				5 187 578
	Dépenses	3 910 183				3 910 183
Asie du Sud-Ouest	Budget	201 041 632	558 163	96 879 763	21 344 496	319 824 055
	Dépenses	68 273 634	109 894	38 392 750	18 397 052	125 173 329
Asie centrale	Budget	6 193 297	2 482 851			8 676 147
	Dépenses	3 371 104	1 785 092			5 156 195
Asie du Sud	Budget	25 155 141	675 301			25 830 442
	Dépenses	13 597 253	605 305			14 202 558
Asie du Sud-Est	Budget	365 600 708	25 708 851		12 394 796	403 704 354
	Dépenses	205 154 822	14 541 549		7 681 700	227 378 071
Asie de l'Est et Pacifique	Budget	13 511 857	364 291			13 876 148
	Dépenses	10 343 728	289 631			10 633 359
Total partiel, Asie et Pacifique	Budget	616 690 212	29 789 457	96 879 763	33 739 292	777 098 725
	Dépenses	304 650 723	17 331 470	38 392 750	26 078 751	386 453 694
Bureau régional et activités pour l'Europe	Budget	8 552 833	194 616			8 747 448
	Dépenses	3 293 984	18 847			3 312 831
Europe orientale	Budget	413 702 397	2 486 602		26 492 668	442 681 667
	Dépenses	139 308 336	1 828 422		17 757 131	158 893 888
Europe du Sud-Est	Budget	26 708 186	4 793 174			31 501 360
	Dépenses	20 180 273	2 937 377			23 117 650
Europe occidentale, Europe du Nord et Europe du Sud	Budget	345 219 214	2 745 456	255 925		348 220 595
	Dépenses	309 745 390	1 999 084	206 313		311 950 786

<i>Sous-région/région</i>	<i>Grand livre</i>	<i>Pilier 1</i>	<i>Pilier 2</i>	<i>Pilier 3</i>	<i>Pilier 4</i>	<i>Total</i>
		<i>Programme relatif aux réfugiés</i>	<i>Programme relatif aux apatrides</i>	<i>Projets de réintégration</i>	<i>Projets relatifs aux déplacés</i>	
Total partiel, Europe	Budget	794 182 630	10 219 848	255 925	26 492 668	831 151 070
	Dépenses	472 527 982	6 783 729	206 313	17 757 131	497 275 155
Bureau régional et activités pour les Amériques	Budget	11 936 200				11 936 200
	Dépenses	5 389 022				5 389 022
Amérique du Nord et Caraïbes	Budget	28 849 188	8 415 010			37 264 197
	Dépenses	20 048 325	3 672 122			23 720 447
Amérique latine	Budget	318 655 186	981 548		16 963 267	336 600 001
	Dépenses	213 616 269	289 722		8 638 012	222 544 003
Total partiel, Amériques	Budget	359 440 573	9 396 558		16 963 267	385 800 398
	Dépenses	239 053 615	3 961 844		8 638 012	251 653 471
Total partiel, terrain	Budget	5 477 305 148	71 510 874	581 723 448	1 290 193 519	7 420 732 990
	Dépenses	2 905 861 306	39 990 630	121 924 287	641 665 808	3 709 442 031
Programmes mondiaux	Budget	491 220 030				491 220 030
	Dépenses	462 576 303				462 576 303
Siège	Budget	246 988 720				246 988 720
	Dépenses	234 494 571				234 494 571
Total partiel, activités programmées	Budget	6 215 513 898	71 510 874	581 723 448	1 290 193 519	8 158 941 740
	Dépenses	3 602 932 179	39 990 630	121 924 287	641 665 808	4 406 512 904
Réserve des opérations	Budget	459 384 981				459 384 981
Réserve relative aux activités nouvelles ou additionnelles liées au mandat	Budget	5 600 748				5 600 748
Programme des administrateurs auxiliaires	Budget	12 000 000				12 000 000
	Dépenses	8 778 022				8 778 022
Total	Budget	6 692 499 627	71 510 874	581 723 448	1 290 193 519	8 635 927 468
	Dépenses	3 611 710 201	39 990 630	121 924 287	641 665 808	4 415 290 926